

Ligueur repenté ou zélé insidieux ? Antoine de Nervèze, libelliste à la cour des Bourbons

En dépit de l'intérêt grandissant que suscite l'œuvre d'Antoine de Nervèze depuis quelques années, des pans entiers de son existence demeurent à ce jour obscurs. Sa vie nous est surtout connue par bribes. Ainsi, il est avéré qu'il a occupé la charge de secrétaire de la chambre du roi à partir de 1606, après avoir été au service d'Henri II de Condé dès le début des années 1600. Nous savons en outre qu'il apparaît toujours dans les états de maison¹ de Louis XIII, avant que Richelieu n'y mette bon ordre en 1624, que le dernier texte paru sous son nom date de 1622 et, par un acte notarié récemment découvert, que sa veuve touche ses derniers gages en 1627². Sur la période qui précède son entrée au service des Bourbons, nous n'avons en revanche que très peu d'informations. D'après Jean Paul Barbier-Mueller³, qui recoupe les indications biographiques peu précises que Nervèze donne lui-même dans les pièces des *Essais poetiques*, l'auteur serait né au début des années 1560. Yves Giraud a quant à lui relevé que, dans l'incipit des *Amours de Lucesse*, l'auteur-narrateur se dit natif de Gascogne, déclaration que semble corroborer le réseau des premiers dédicataires de Nervèze, liés à cette province. Sa proximité avec le marquis de Villars, chef des ligueurs en Guyenne, qu'il désigne explicitement comme son ancien protecteur⁴, et avec de nombreux autres membres de la Sainte-Union catholique, auxquels il dédie plusieurs de ses textes, ont conduit Bruno Méniel et Nancy Oddo⁵ à émettre l'hypothèse de sa participation – active ou passive – aux guerres de Religion dans le rang des zélés⁶.

1. Ensemble du personnel en charge du logement, de la sécurité, de la nourriture du roi. Voir Nicolas Le Roux, *Le Roi, la Cour, l'État. De la Renaissance à l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.

2. Paris, Archives nationales, Minutier central, étude LXII, carton 71, f. 188, 16 avril 1627. Nous remercions Lucas Lehéric de nous avoir si généreusement indiqué l'existence des deux documents d'archives mentionnés dans cet article.

3. Jean Paul Barbier-Mueller, « Antoine de Nervèze (v. 1558-après 1622) : retour sur un dossier biographique », *Seizième Siècle*, n° 7, 2011, p. 297-306.

4. Un acte notarié, daté et signé du 2 janvier 1597 à Rouen, dans lequel Antoine de Nervèze est mentionné comme « secrétaire » du marquis de Villars atteste son rôle auprès de celui-ci, alors qu'il vient tout juste de se rallier à Henri IV. Archives départementales de Seine-Maritime, 2 E 1/962 (meubles 2^e série), 2 janvier 1597 ; Archives nationales, Prévôté de l'Hôtel, Minutier central, étude V, carton 3/3, 1593-1596).

5. Bruno Méniel, « L'éthique des épîtres morales (1598-1610) », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n° 57, 2003, p. 109-131 et Nancy Oddo, « L'imaginaire de la Ligue dans le roman dévot au temps d'Henri IV », in Frank Greiner (dir.), *Le Roman au temps d'Henri IV et de Marie de Médicis*, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 213-230.

6. À la suite de récents travaux, nous distinguons le cercle dévot, le parti dévot et les catholiques zélés. Le premier est une mouvance d'échelle européenne, caractérisée par des

Ce passé troublé pourrait expliquer le peu d'informations sur l'activité de Nervèze avant 1598, date à laquelle il publie son premier roman et entre dans une période éditoriale soutenue. A-t-il fait partie de cette génération d'hommes d'armes, qui, à l'instar d'Honoré d'Urfé, troquent l'épée pour la plume au lendemain des guerres de Religion⁷ ? Était-il un auteur stipendié par la Ligue, et a-t-il mis la main aux libelles zélés qui fleurissent dans les dernières décennies du XVI^e siècle⁸ ?

Partant de l'hypothèse selon laquelle l'auteur fut un membre de la Sainte-Union à la fin du XVI^e siècle, cet article se propose d'analyser les libelles qu'il publie dans les années 1614-1622, soit bien après la fin de la Ligue et peu après la disparition d'Henri IV, dans l'objectif de montrer combien ces textes politiques résonnent encore de cet engagement de jeunesse. Ces imprimés, dont la découverte a suscité la collaboration présente, sont encore trop peu connus et étudiés⁹ et gagnent à être lus en regard de la production romanesque publiée antérieurement par l'auteur, laquelle permet d'éclairer, au gré des repositionnements successifs de ce dernier, la portée politique des textes polémiques sur des points spécifiques. Éclipsés par la production romanesque de Nervèze, les libelles de ce dernier pâtissent sans doute de l'image un peu fade de courtisan et de mondain attachée à la figure d'un romancier resté célèbre pour son style particulièrement orné¹⁰. Or, moins simples qu'ils ne le paraissent

pratiques dévotionnelles communes et des liens sociaux de diverses natures. Propre à la France, le deuxième est un synonyme de « parti de la reine mère » : Richelieu en est le chef dès le milieu des années 1610 puis il entre dans une logique d'affrontement avec Marie de Médicis qui culmine lors de la Journée des dupes. Les troisièmes sont ceux qui perpétuent les idées de la Ligue durant le XVII^e siècle, et qui ont longtemps été confondus avec les dévots. Voir Jean-François Dubost, *Marie de Médicis. La reine dévoilée*, Paris, Payot & Rivages, 2009, *passim* ; Caroline Mailliet-Rao, *La Pensée politique des dévots. Mathieu de Morgues et Michel de Marillac. Une opposition au ministériat du cardinal de Richelieu*, Paris, H. Champion, 2015, *passim*. Alexandre Goderniaux, *Une autre foi, une autre France. Les libelles imprimés par les catholiques zélés durant les guerres de Religion (1585-1629)*, thèse de doctorat en histoire sous la dir. d'Annick Delfosse, Université de Liège, 2023 a eu pour objet de montrer comment, à travers la polémique, ces différents groupes s'affrontent plus qu'ils ne se superposent.

7. Sur l'engagement ligueur d'Urfé, voir Laurence Giavarini, *La Distance pastorale*, Paris, J. Vrin, 2010, p. 144-156.

8. Denis Pallier, *Recherches sur l'imprimerie à Paris pendant la Ligue (1585-1594)*, Genève, Droz, 1975.

9. Hélène Duccini mobilise (à notre avis à contresens) *Le Remercement de la France au Roy sur le sujet de la paix* sur la paix de Loudun aussi bien dans *Concini. Grandeur et Misère du favori de Marie de Médicis* (Paris, Albin Michel, 1991, p. 246) que dans *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII* (Seyssel, Champ Vallon, 2003, p. 202-203). Marie-Madeleine Fragonard s'est, quant à elle, plus particulièrement intéressée aux oraisons funèbres sur la mort d'Henri IV (« Recherches sur les rois anciens et politique contemporaine. Les débuts d'André du Chesne, (futur) historiographe du roi », in Colette Nativel (dir.), *Henri IV : Art et pouvoir*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2016. Disponible sur Internet : URL : <http://books.openedition.org/pufr/8447>, site consulté en février 2025, et dans *l'Histoire de la vie et trépas de très illustre, et excellent prince, Charles de Lorraine duc de Mayenne* (« La survie des opinions ligueuses et les genres, après 1594 », *Cahiers du GADGES, Discours politique et genres littéraires (XVI^e-XVII^e siècles)*, n° 6, 2008, p. 111-134).

10. Voir notamment N. Oddo, « Antoine de Nervèze : pieux Protée ou caméléon mondain ? », in *Les « Mineurs », Littératures classiques*, n° 31, automne 1997, p. 39-62 et Bruno Méniel, « Les Amours de Nervèze ou l'apprentissage de la grâce », in Frank Greiner (dir.), *Regards sur le roman d'amour d'Hélisienne de Crenne à Jean-Pierre Camus, Œuvres et critiques. Revue internationale d'étude de la réception critique des œuvres littéraires françaises*, n° 30/1, 2005, p. 85-98,

au premier abord et cultivant l'art du double discours, ces textes témoignent de conflits de fidélité complexes dans une période de crise politique marquée par la reprise progressive des conflits civils et, parfois, confessionnels.

DU MIDI LIGUEUR À LA COUR DES BOURBONS

La thèse de l'engagement d'Antoine de Nervèze dans la Ligue peut, préalablement à la mise au jour d'idéaux zélés dans sa production romanesque et libellistique depuis le règne d'Henri IV jusqu'à celui de Louis XIII, être étayée par l'examen serré des nombreuses épîtres dédicatoires qui « escortent » ses textes et dessinent les contours d'un réseau interpersonnel en recomposition permanente¹¹. Ces éléments péritextuels apportent la preuve d'un solide ancrage dans le Midi ligueur qui perdure, bien que de manière plus ponctuelle, après l'assassinat d'Henri IV, et révèlent une stratégie concertée de ralliement à la monarchie des Bourbons à un moment où la mouvance catholique se reconfigure à travers la minorisation du zèle et l'apparition des dévots.

Dans la famille de Savoie, outre les Villars qui sont les destinataires de pièces des *Essais poetiques* (1605) de Nervèze, la belle-sœur du marquis de Villars et femme d'Henri des Prez, marquis de Montpezat, est la dédicataire des *Amours de Birene*, parues en 1599. La même année, Nervèze dédie sa réécriture du Tasse, *La Jerusalem assiegee*, à Catherine de Lorraine, la fille du duc de Mayenne, qui est aussi la belle-sœur du marquis de Villars et du marquis de Montpezat (leur mère, Henriette de Savoie-Villars est l'épouse du duc de Mayenne). Dans la famille des Joyeuses, on compte Marguerite de Gaste, dame de Luppé, fille de Françoise de Joyeuse et muse d'Anne Urfé, dédicataire des *Chastes et infortunées amours du baron de l'Espine et de Lucrece de la Prade, du païs de Gascogne*, son deuxième roman (1598), ainsi que le ligueur Henri de Joyeuse, auquel Nervèze offre un vibrant hommage dans l'épître dédicatoire des *Larmes & martyre de saint Pierre* en 1602, et enfin la fille de ce dernier, Catherine Henriette de Joyeuse, récemment mariée au duc de Montpensier, dédicataire, dès l'année suivante, des *Epistres morales*.

Le contenu de ces dernières est particulièrement instructif concernant les accointances de Nervèze avec l'Union puisqu'elles rassemblent des « consolations » ou hommages funèbres d'anciens ligueurs comme le duc de Mercœur ou François d'Espinay de Saint-Luc (marié à la fille de Charles I^{er} de Cossé), morts tous les deux face aux Turcs, ou encore de membres de grandes familles ligueuses comme Blaise de Montluc-Montesquiou, sieur de Pompignan, décédé, comme Mercœur, en Hongrie. Envisageant les *Epistres morales* d'Urfé (1598) et celles de Nervèze, Bruno Méniel propose de les lire

ainsi que l'article fondateur de Roger Zuber, « Grandeur et misère du style Nervèze », in Jean Lafond et André Stegmann (dir.), *L'Automne de la Renaissance 1580-1630, Actes du XXII^e colloque international d'études humanistes*, Paris, J. Vrin, 1981, p. 53-64.

11. Pour un premier examen des épîtres dédicatoires de Nervèze et de son passage d'un milieu ligueur à la cour des Bourbons, voir Adrienne Petit, « Itinéraire d'un secrétaire transfuge : "l'éloquent Nervèze" de la Ligue aux Bourbons », in Delphine Amstutz, Adeline Lionetto et Paul-Victor Desarbres (dir.), *Secrétaires à la Renaissance*, « Cahiers V. L. Saulnier », n° 40, Paris, Sorbonne Université Presses, 2023, p. 193-209.

comme un acte de contrition d'anciens membres de l'Union, destiné au roi et favorisant « la rupture avec l'esprit de la Ligue par un renoncement à la rébellion et un retour sur soi ¹² ». Or, deux ans après leur parution, les *Epistres morales* de Nervèze sont traduites en espagnol par Françoise de Passier, épouse d'un conseiller d'État du duc de Savoie, puis diffusées par « l'imprimerie de la sainte Maison, fondée pour la conversion des protestants du Chablais, et dont François de Sales était le recteur ¹³ », ce qui témoigne de la réception de cet ouvrage dans un milieu de catholiques dévots, à tout le moins, et peut-être d'anciens ligueurs. Cette traduction est d'ailleurs dédiée à Pedro Enriquez de Acevedo, comte de Fuentes, général espagnol qui participa aux batailles de Doullens et Cambrai en 1595, avec ce qu'il restait des troupes de la Sainte-Union catholique, avant d'offrir refuge à d'anciens ligueurs dans son duché de Milan ¹⁴.

Si en 1610 Nervèze se dit rétrospectivement au service d'Henri IV depuis 1596 ¹⁵ – date de la reddition de son patron et du frère de celui-ci, le marquis de Montpezat –, son rapprochement avec le pouvoir royal se fait progressivement et ressemble à une lente conversion politique. Ainsi, en 1600, il adresse *Les Hazards amoureux de Palmelie et de Lisiris*, son quatrième roman, à Henri de Bourbon, alors héritier présomptif du trône ¹⁶. Dans ce roman et le suivant, *Le Triomphe de la constance où sont descrites les Amours de Cloridon & de Mellifore* (1601), qu'il dédie à la reine, il brosse un portrait louangeur d'Henri IV, présenté en guerrier valeureux et en roi de paix. À partir de 1602, Nervèze s'affiche comme « conseiller et secrétaire du Prince de Condé », charge dont on ignore si elle était accompagnée d'une gratification ou si elle n'était qu'honorifique. Son appartenance au cercle du premier prince du sang, qui séjourne alors à la cour, lui a sans doute permis de fréquenter la famille royale à diverses occasions. Il est ainsi mentionné deux fois dans le journal de Jean Héroard, médecin du jeune Louis XIII, à l'été 1605 : en juillet, le prince « escript au Roy pour un nommé Nerveze, qui lui avoit donné ung petit livre », en août, certain de ses vers sont lus au roi et au dauphin ¹⁷. Un an avant l'entrée de Nervèze au service d'Henri IV, *Les Essais poetiques*, parus en 1605, témoignent d'un élargissement de son entourage : les pièces dédiées à d'anciens ligueurs comme le marquis de Villars, le poète Desportes (proche de ce dernier), le marquis de Montpezat ou des membres de familles ligueuses comme le comte de Cramail, petit-fils de Blaise de Montluc, côtoient des pièces

12. B. Méniel, art. cit., p. 127.

13. Selon la notice des *Archives du Bibliophile*, n° 264, janvier 1891, qui accompagne l'exemplaire [D-80066] numérisé par la BnF, en ligne sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3117882>.

14. Voir Serge Brunet, « Anatomie des réseaux ligueurs dans le sud-ouest de la France (vers 1562-vers 1610) », in *Religion et politique dans les sociétés du Midi*, Paris, Éditions du CTHS, 2002, note 16, p. 156.

15. Antoine de Nervèze, *Le Songe de Lucidor. Où sont representez les regrets de Cleanthe sur la mort de Theophile*, Paris, Antoine Du Breuil, 1611, f. 58r°.

16. Sur les relations de Nervèze avec le prince de Condé et pour une lecture à clés de ce roman, voir A. Petit, art. cit.

17. *Journal de Jean Héroard*, éd. Madeleine Foisil, Paris, Fayard, t. I, p. 705 et p. 730.

dédiées à des personnalités proches du roi, comme le maréchal d'Ornano, lieutenant général en Guyenne, le comte de Brissé¹⁸, ou encore Rosny, le futur duc de Sully.

La nomination de Nervèze au département de la chambre du roi en 1606 s'accompagne d'une nouvelle réorientation stratégique de son réseau relationnel. Après avoir adressé un recueil de poésies religieuses à Nicolas de Villeroy, ancien ligueur devenu ministre d'Henri IV¹⁹, il semble prendre ses distances avec ce premier cercle. Offertes au roi, les *Epistres morales* sont republiées en 1610 dans un recueil intitulé *Œuvres morales* et significativement augmentées de deux épîtres consolatoires à la mémoire de fidèles d'Henri IV : le comte de Laval, tué dans la guerre de Hongrie et dont la conversion au catholicisme fit grand bruit, ainsi que le duc de Montpensier, époux de Catherine Henriette de Joyeuse (précédente dédicataire du volume), qui affronte les ligueurs aux côtés du roi. Le protestant Sully, qui est alors au faite de la faveur royale, est assidûment courtoisé par Nervèze qui, en 1606, lui dédie *Les Amours diverses*, recueil de ses œuvres romanesques. Deux ans plus tard, l'auteur adresse *Les Aventures guerrières et amoureuses de Leandre* au marquis de Rosny, le fils de Sully, et à François d'Esparbès de Lussan, vicomte d'Aubeterre, proche d'Henri IV et fils d'un autre ligueur du Midi. Dédié à Marguerite de Béthune, son dernier roman, *Les Aventures de Lidior* (1610), met en scène un protagoniste protestant prenant part à la campagne de Flandres aux côtés de Maurice de Nassau, qui n'est pas sans ressemblance avec le duc de Rohan, époux de la dédicataire. Comme Lidior, le gendre de Sully s'était en effet battu aux côtés du prince d'Orange et avait séjourné un temps à la cour d'Angleterre. Ce roman, paru au moment où Henri IV prépare, sur les conseils de Sully, une intervention militaire contre les Habsbourg, se donne à lire, nous y reviendrons, comme une défense et illustration de la politique internationale du roi.

Nervèze est-il devenu ce ligueur repenté qu'il met en scène dans son roman dévot *La Victoire de l'Amour divin*, publié du vivant d'Henri IV, sous la figure de l'ermite Théophile²⁰ ? Au lendemain de la mort du roi, il affiche un « loyalisme monarchique²¹ » en appelant au soutien de la régente et de son gouvernement. Pourtant, deux textes, parus en 1612 et en 1616, semblent indiquer la reprise de contacts avec son premier cercle. À la mort de Sully et à la demande de son fils, le marquis de Rosny, Nervèze s'essaie à l'écriture de l'histoire en publiant *l'Histoire de la vie et trépas de tres-illustre et excellent prince, Charles de Lorraine, duc de Mayenne*. Si l'auteur prend un certain nombre de précautions en affirmant servir aussi bien la mémoire de l'ancien ligueur que celle de son

18. Selon J. P. Barbier-Mueller (art. cit., p. 299) il s'agirait d'Artus de Cossé-Brissac, mort en 1582, maréchal de France, et non de son demi-frère Charles II de Cossé, ligueur célèbre, qui ne meurt qu'en 1621 et dont la participation à la bataille des Açores aux côtés de Strozzi est mentionnée dans A. de Nervèze, *Les Hazards amoureux de Palmelie et de Lisiris*, Paris, Antoine Du Breuil, 1601, f. 23v°-24r°.

19. Depuis 1594, Nicolas de Villeroy est le secrétaire d'État à la Guerre et aux Affaires étrangères. Influent conseiller d'Henri IV, il devient le principal ministre en 1611.

20. Sur ce personnage, qui pourrait être un masque fictionnel de l'auteur, voir N. Oddo, « L'imaginaire de la Ligue », art. cit., p. 221-224.

21. J.-F. Dubost, *op. cit.*, p. 44.

vainqueur et en réitérant sa fidélité à Henri IV²², son texte est une réhabilitation du rôle joué par Mayenne pendant les guerres de Religion. En effet, alors que dans l'oraison funèbre de Mercœur, que Nervèze dédie dans sa première édition à un ligueur notoire, Jean de Fossé, évêque de Castres²³, la période de la Ligue faisait l'objet d'une évocation vague et indirecte, elle bénéficie ici d'un ample développement. L'enjeu est de montrer que le duc de Mayenne s'est battu non par ambition personnelle mais pour une cause juste, celle de la foi catholique et, contre les intérêts espagnols, par « amour de la patrie²⁴ ». Étant donné que les Guises étaient alors un appui de la régente (comme le rappelle la dernière partie du texte), Nervèze ne prenait sans doute pas grand risque en défendant la mémoire de Mayenne aux côtés duquel s'était battu son ancien protecteur, qu'il évoque tout aussi élogieusement que le président Jeannin, l'un des principaux ministres du gouvernement.

De manière plus surprenante, en 1616, Nervèze adresse le *Promenoir spirituel de l'ame contemplative divisé en dix allees rapportees aux dix Commandements de Dieu* au marquis de Villars. Il se justifie de cette dédicace – plus de dix ans après la parution des *Essais poetiques* – en expliquant que cet ouvrage est issu de la reprise de textes antérieurs rédigés au cours d'une résidence chez son ancien patron datant, vraisemblablement, de la fin des guerres de Religion²⁵. Cette dédicace, suivie d'une épître au lecteur dans laquelle Nervèze déplore le caractère arbitraire de la faveur et de « la libéralité des roys & des princes²⁶ », procède visiblement d'une déception envers la reine régente et Louis XIII, voire, peut-être, d'une forme de disgrâce. En effet, le 4 mai 1616, soit trois mois avant le privilège du *Promenoir* et un jour après la signature du traité de Loudun, qui entérine la fin de la deuxième guerre civile en faveur de Condé et de ses soutiens, l'auteur publie un éloge ambigu de la politique royale avec *Le Remercement de la France au Roy, sur le sujet de la paix*. Dans ce libelle, sur lequel nous reviendrons, Nervèze déplore les termes de la paix et délivre des conseils politiques au jeune roi, qu'il semble inviter à s'émanciper de la tutelle de sa mère²⁷. Par la suite, le remaniement du gouvernement qui suit le coup de majesté du 24 avril 1617, avec le retrait de Marie de Médicis, ainsi que les démissions successives du chancelier Villeroy et du président Jeannin, le prive certainement une nouvelle fois de ses principaux appuis. Il faut attendre l'assemblée des notables de décembre 1617 pour qu'il republie un texte politique, dans lequel il salue le début du règne personnel de Louis XIII en le comparant à saint Louis. Alors que le « gouvernement de Luynes affiche une

22. A. de Nervèze, *Histoire de la vie et trespas de tres-illustre et excellent prince, Charles de Lorraine, duc de Mayenne*, Lyon, Barthélemy Ancelin, 1612, n.p.

23. *Idem*, *Lettre consolatoire envoyee à madame la duchesse de Mercœur. Sur le trespas de monseigneur le duc de Mercœur*, Paris, Antoine Du Breuil, 1602.

24. *Idem*, *Histoire de la vie et trespas de tres-illustre et excellent prince*, op. cit., p. 53.

25. *Promenoir spirituel de l'ame contemplative divisé en dix allees rapportees aux dix Commandements de Dieu*, Paris, Toussaint Du Bray, 1616, f. A2r^o-v^o.

26. « Aux lecteurs », *ibidem*, f. A6v^o.

27. Voir les libelles sur les années Concini rassemblés par B. Teyssandier (dir.), in *Le Roi hors de page et autres textes. Une anthologie*, Reims, Épure, 2012.

orientation radicalement catholique²⁸ », les libelles que Nervèze publie au sujet de la réconciliation de la mère et du fils et de la reprise des violences civiles et religieuses font entendre un *ethos* dévot plus ou moins prononcé. Il semble ainsi faire acte d'allégeance politique à Luynes, auquel il dédie une fiction dévote (*Le Courtisan celeste*, 1619) dans le but d'« induire » les courtisans « à faire la cour à Dieu & au roy tout ensemble, car sans abandonner la cour temporelle ils peuvent en quelque sorte se porter à la celeste²⁹ », avant d'adresser la *Prière de la France pour la prospérité du roy et la paix de son royaume* (1622) à l'évêque de Paris, Henri de Gondi, « personnage falot et sans envergure politique, que Luynes fait nommer en octobre chef du Conseil du roi³⁰ » de façon à souligner l'alliance de l'État et de l'Église.

Nous souhaiterions, dans le développement qui suit, mettre au jour l'expression d'une sensibilité zélée dans les libelles politiques des années 1614-1622. La charge officielle qu'occupe Nervèze auprès du roi le contraint à une certaine prudence qui ne permet pas de déterminer si cette sensibilité zélée correspond à une « libération de la parole » ligueuse réprimée ou détournée sous le règne d'Henri IV, si elle s'inscrit dans la continuité de la production et des positionnements antérieurs de Nervèze ou encore si elle est purement opportuniste. Les pratiques discursives dont témoignent ces textes politiques permettent en revanche d'attester des régularités dans le positionnement zélé de Nervèze, que ce soit concernant les huguenots, les Turcs ou les rapports de pouvoir entre l'Église et l'État.

CONFESSIONNALISATION DU POLITIQUE

Le discours politique du premier XVII^e siècle français se caractérise notamment par le fait que la monarchie des Bourbons envisage les conflits en cours par une grille de lecture spécifique. Le phénomène a bien été mis en valeur par Yann Rodier en ce qui concerne les guerres que Louis XIII entreprend durant les années 1620 : le jeune roi dirige ses armées vers des régions telles que le Béarn et la façade atlantique, dont les habitants, désignés comme rebelles par la monarchie, sont aussi très majoritairement de foi protestante. Dès ses premières campagnes, le roi veille à ce que seule cette première caractéristique soit mentionnée pour justifier son initiative, et que la seconde soit passée sous silence. La décennie est donc marquée par la cohabitation et, parfois, la confrontation entre deux discours. D'un côté, les textes royalistes tendent à se caractériser par une focalisation sur l'aspect politique de la guerre, par des récits qui considèrent l'expédition du Bourbon comme la punition d'une rébellion : ils affirment que la royale prise d'armes n'a pas pour objectif « la reconquête d'hérétiques » mais celle « de sujets criminels de lèse-majesté,

28. J.-F. Dubost, *op. cit.*, p. 592.

29. « À Monseigneur de Luynes, Premier gentil-homme de la Chambre du roy, Grand Faulconnier de France, Gouverneur & Lieutenant General pour sa Majesté, Au Pays & gouvernement de l'Isle de France », in *Le Courtisan celeste ou soubz les meditations, les colloques et la retraite de Theagenor et de Cleathee sont representees les vanitez de l'amour du Monde*, Paris, Toussaint Du Bray, 1619, f. A6v^o.

30. J.-F. Dubost, *op. cit.*, p. 592.

insoumis à l'autorité du roi »³¹. Ce discours met la religion au service du politique, exploitant l'origine divine du pouvoir royal pour sacraliser la figure monarchique, sans désigner les protestants comme l'adversaire du souverain³². En parallèle, ou plutôt à l'inverse, « la lecture traditionnelle d'un roi dévot vart-en-guerre contre les hérétiques perdure³³ » et prend la forme, dans d'autres imprimés politiques des années 1620, de narrations ou interprétations soulignant la nature religieuse des événements.

Si cette opposition entre deux systèmes discursifs est caractéristique de la décennie 1620, la monarchie lutte depuis l'aube du XVII^e siècle contre la résurgence des guerres de Religion qui ont déchiré la France durant la seconde moitié du précédent. Ainsi, les travaux de Jean-François Dubost ont révélé que Marie de Médicis, longtemps considérée comme une catholique intransigeante, ultramontaine, hispanophile et antiprotestante, n'était en réalité qu'une fervente dévote en privé. Durant sa régence puis sa direction du conseil (1610-1616), elle aurait ainsi cherché à faire perdurer la cohabitation interconfessionnelle organisée et garantie par la monarchie, solution proposée dès Charles IX mais imposée avec une portée inédite par l'édit de Nantes (1598). La Florentine poursuit en effet, sur nombre de sujets, la politique qu'avait menée son mari : elle gouverne avec les mêmes conseillers qu'Henri IV, renouvelle de manière ostentatoire l'édit de Nantes et prend plusieurs décisions pour organiser la cohabitation entre huguenots et catholiques³⁴. Dans les années 1620 comme durant la décennie précédente, la description des conflits en cours comme des guerres entre catholiques et protestants est donc réfutée par Henri IV, Marie de Médicis et Louis XIII, qui confient à plusieurs auteurs le soin de rédiger des textes formulant une interprétation toute politique de ces passes d'armes³⁵.

31. Yann Rodier, « Louis XIII et la violence d'État contre ses sujets révoltés ou comment conjurer le retour de la violence sacrée (avril-juin 1621) », in Alain Hugon, Laurent Bourquin et Francesco Benigno (dir.), *Violences en révolte. Une histoire culturelle européenne (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, PUR, 2019, p. 272.

32. La question des rapports entre religion et politique durant le second XVI^e siècle et le premier XVII^e siècle a fait couler beaucoup d'encre parmi les historiens. Nous suivons ici les travaux récusant l'hypothèse d'une émancipation du politique par rapport au religieux : Fabrice Micallef, « L'autonomisation de la raison politique. Bilans, enjeux et perspectives historiographiques », in David Do Paço, Mathilde Monge et Laurent Tatarenko (dir.), *Des religions dans la ville. Ressorts et stratégies de coexistence dans l'Europe des XVI^e-XVIII^e siècles*, Rennes, PUR, 2010, p. 213-218 ; Adrien Aracil, « Quelle fut la part du religieux dans les conversions politiques du XVII^e siècle ? », in Ladislav Latoch, Jean-Benoît Poulle et Pierre Salvadori (dir.), *Saisir le religieux à l'époque moderne. Croisements, déplacements et perspectives*, Lyon, LARHA, 2023, p. 189-206. Sur la sacralisation du monarque en général, voir Ernst Kantorowicz, *Les Deux Corps du roi : essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, trad. fr. de *The King's Two Bodies : A Study in Mediaeval Political Theology*, Paris, Gallimard, 1989 [1957] ; Jacques Krynen *L'Empire du Roi : idées et croyances politiques en France : XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Gallimard, 1993. Sur ce processus sous Henri IV et Louis XIII : Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion (vers 1525 – vers 1610)*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, t. 2, p. 459, 578-591, 627.

33. Y. Rodier, *Les Raisons de la haine. Histoire d'une passion dans la France du premier XVII^e siècle (1610-1659)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019, p. 181.

34. Sur la continuité politique de la régence de Marie de Médicis, voir J.-F. Dubost, *op. cit.*, en particulier p. 7-11, 211-225, 315-318.

35. Y. Rodier, *Les Raisons de la haine, op. cit., passim*.

Or paradoxalement, Nervèze qui, en tant que secrétaire de la chambre du roi, prend ouvertement parti pour le gouvernement, propose une lecture confessionnelle des conflits en cours. Ses écrits fournissent un exemple exceptionnellement documenté du discours qui, durant le premier XVII^e siècle, caractérise les catholiques zélés³⁶. Ce discours se caractérise par trois dimensions principales : la description d'une guerre de religion, l'appel implicite à la violence contre les protestants et enfin le souhait de la soumission du roi à Dieu.

L'interprétation confessionnelle des conflits dont Nervèze se fait le témoin ou le porte-parole apparaît dès les écrits qu'il publie concernant les révoltes de Condé, qui se déroulent du 13 janvier au 15 mai 1614 (traité de Sainte-Menehould) puis d'octobre 1615 au 3 mai 1616 (traité de Loudun). Ce conflit, dont le déroulement est bien connu³⁷, n'a pas de portée confessionnelle en soi. Les deux raisons principales qui conduisent Condé à rompre avec Marie de Médicis sont le souhait de recevoir à nouveau les pensions que la régente a cessé de lui verser à cause du tarissement du trésor royal et celui de gagner une place centrale au sein d'un conseil où siègent presque exclusivement les anciens ministres d'Henri IV et non le premier prince du sang. De plus, bien qu'il soit né dans une famille protestante, Condé est élevé dans la religion catholique depuis l'âge de sept ans et fait la démonstration de la ferveur de sa foi tout au long de sa vie³⁸. Sa révolte n'acquiert une dimension confessionnelle qu'ultérieurement et à la faveur de manœuvres politiques. Hugues Daussy relève en effet que les huguenots ont interprété comme des marques de méfiance du pouvoir à leur encontre les deux reports forcés d'une assemblée politique qu'ils avaient souhaité tenir dès 1613 et qui ne s'ouvre que le 16 juillet 1615, à Grenoble. L'inquiétude exacerbée des huguenots se cristallise alors sur une série d'événements politiques comme les mariages espagnols, la convocation des États généraux, l'affaire de l'article du Tiers, et enfin celle de la réception des décrets du concile de Trente. Dès août 1615, Condé perçoit l'occasion favorable qui se dessine là et envoie de nombreux messagers à l'assemblée de Grenoble pour courtiser les huguenots, qui se divisent alors sur la réponse à apporter aux sollicitations du premier prince du sang³⁹.

L'implication des protestants dans la révolte relève donc d'une stratégie politique développée par Condé qu'il a déjà mise en œuvre dès les premières

36. A. Goderniaux, *Une autre foi, une autre France*, op. cit., passim.

37. J.-F. Dubost, op. cit., p. 430-449 et 496-509 ; H. Duccini, *Faire voir, faire croire*, op. cit., p. 130-168 ; Caroline Bitsch, *Vie et carrière d'Henri II de Bourbon, prince de Condé, 1588-1646. Exemple de comportement et d'idées politiques au début du XVII^e siècle*, Paris, H. Champion, 2008, p. 132-193.

38. Né en 1588, Condé a été, dès 1595, conduit vers le catholicisme par Henri IV lui-même, qui répondait ainsi à une demande du pape Clément VIII. Sa « profonde dévotion catholique » se matérialise à travers ses collections de livres et d'œuvres d'arts mais aussi son intransigeance religieuse dans le cadre du gouvernement du Berry. En 1620-1621, il réclame même à Louis XIII une guerre contre les huguenots. (Hugues Daussy, « Le parti huguenot à l'épreuve de la révolte de Condé (1615-1616) », *XVII^e siècle*, n° 293/4, 2021, numéro spécial « Entre institutionnalisation, répression et Refuge : le protestantisme français au XVII^e siècle (1598-1715) », p. 210 ; C. Bitsch, op. cit., p. 265-269, 382-387 ; J.-F. Dubost, op. cit., p. 641.)

39. H. Daussy, art. cit., p. 210-216.

années de la régence pour contester le pouvoir de Concini. Pierre de L'Estoile, lucide quant aux manœuvres des princes espérant retrouver du pouvoir à la mort du roi, note ainsi que, « bien que catholiques de religion, [ils] se font souvent huguenots d'État, où il va de leur grandeur et intérêt particulier⁴⁰. » Pour Nervèze, il s'agit, en retour, d'exacerber la dimension confessionnelle du conflit pour appeler à mater la rébellion mais aussi à punir les protestants, et donc à rompre avec la logique de cohabitation confessionnelle formalisée par l'édit de Nantes et soutenue par Marie de Médicis et Louis XIII. Une *Declaration du roy* parue en novembre 1615 rappelle ainsi les nombreuses confirmations de l'édit de Nantes depuis la mort d'Henri IV et dénonce le fait que plusieurs soutiens de Condé « se servent de la religion comme d'un pretexte pour couvrir & cacher leur ambition⁴¹. » Nervèze formule à deux reprises une interprétation de l'actualité qui va à l'encontre de cette entreprise de déconfessionnalisation. Il n'attend pas que la révolte de Condé acquière une véritable dimension religieuse pour ce faire puisqu'en 1614, alors que le parti huguenot n'a pas encore pris fait et cause pour les princes, il publie une *Lettre écrite à Monseigneur le Prince* dans laquelle il recommande à Condé de regagner la cour qu'il a quittée. Il fait valoir que le rang de son destinataire l'y oblige, puis mobilise l'argument religieux :

L'amour du sang et l'honneur des loix vous doivent rendre jaloux de la grandeur de cette Couronne & divertir de prendre part aux ombrages qu'une alliance estrangere donne aux estrangers de nos autels ; vous accordant en cela à l'opinion universelle de tous les catholiques, qui vous tiennent pour un fort pilier de la religion, tant de naissance, de nourriture, que de doctrine⁴².

Nervèze reproche à Condé d'adopter le point de vue d'un huguenot en s'opposant aux mariages espagnols⁴³. Dès l'année suivante, dans sa *Priere à Dieu*, il présente cette alliance, favorable au maintien de la paix et à la préservation de la foi, comme l'expression de la volonté divine⁴⁴. Selon une vision toute zélée, qui transparaît dès la *Lettre* de 1614, les véritables étrangers ne sont pas les Espagnols mais les « estrangers de nos autels », autrement dit les protestants, ce qui n'est pas sans rappeler certains libelles ligueurs de la fin du

40. Cité par Nicolas Le Roux, « Festivities during Elizabeth's Journey to Madrid », in Margaret M. McGowan (dir.), *Dynastic marriages, 1612/1615. A celebration of the Habsburg and Bourbon unions*, Farnham, Ashgate, 2013, p. 20.

41. *Declaration du Roy, sur le mouvement, & la prise des armes par aucuns de ses subjects de la religion pretendue reformee portant nouvelle confirmation des edicts & declarations cy devant faictes en faveur de ceux de ladicté religion*, Paris, Federic Morel et Pierre Mettayer, 1615, citation p. 5.

42. A. de Nervèze, *Lettre écrite à Monseigneur le Prince*, juxta la copie imprimée à Paris par Toussaint Du Bray, 1614, p. 12.

43. Le 26 janvier 1612, Marie de Médicis annonce à son conseil son intention de conclure le mariage entre son fils, Louis XIII et l'Infante d'Espagne, Anne d'Autriche, ainsi qu'entre sa fille, Élisabeth de France, et l'héritier du trône espagnol, le futur Philippe IV. Cette double union est finalement célébrée le 18 octobre 1615, après de nombreux rebondissements et des dizaines de libelles attaquant ou défendant ce projet. (M. McGowan [dir.], *Dynastic marriages, op. cit.* ; H. Duccini, *Faire voir, faire croire, op. cit.*, p. 118-19 et 177.)

44. A. de Nervèze, *Priere à Dieu, presantee à Leurs Majestez à Poitiers, pour la prosperité de leur voyage de Guyenne*, Poitiers, Julian Thoreau, 1615, p. 5.

XVI^e siècle soutenant une alliance militaire avec l'Espagne ou l'expulsion des huguenots comme préalable à la réunification nationale⁴⁵.

Brandir la menace d'une ingérence étrangère dans le royaume est un argument classique pour plaider contre la guerre civile. Cette dernière constitue en effet, d'après Hugo Grotius, le seul cas où un État a légitimement le droit d'expédier une armée dans un autre État afin de rétablir l'autorité qui y fait défaut⁴⁶. Nervèze infléchit cet argumentaire convenu qui a notamment servi à légitimer l'envoi de troupes espagnoles en France durant la Ligue⁴⁷ : les étrangers ne sont pas hors du royaume mais en son sein, ils ne menacent pas les villes ou les châteaux de la France mais ses autels, le prince est sommé d'agir non comme pilier de l'État mais de la religion. La *Lettre* dépeint donc un conflit dont les enjeux sont au moins en partie confessionnels. Comme Condé n'a pas encore cherché à s'allier avec les huguenots au moment de la publication du texte, Nervèze le considère comme un défenseur potentiel de la cause catholique et l'exhorte à défendre les intérêts de l'Église contre ses ennemis, qualifiés d'« estrangers de nos autels ».

Quand Condé s'allie avec les protestants, en dépit de la *Declaration* que le roi publie alors dans le but de minorer la dimension confessionnelle du conflit, Nervèze retourne son discours contre les princes révoltés mais maintient sa lecture religieuse et sa dénonciation des ennemis de la foi. En effet, dans *Le Remercement de la France au Roy sur le sujet de la paix*, publié à l'occasion du traité de Loudun (le privilège est daté du 4 mai 1616, soit le lendemain de sa signature), Nervèze décrit le conflit qui s'achève comme une guerre civile à très forte portée religieuse :

L'esprit se perd en l'imagination de ceste effroyable guerre qui, comme un torrent rapide, ravageoit tout ce qu'elle rencontroit sur son passage, emportoit le bien & l'honneur des familles, faisoit de vos champs & de vos campagnes habitees des deserts & des solitudes, voire mesme (& ceste penssee m'eschappe avec souspirs) fouloit sacrilegement nos temples & nos autels, comptoit leurs ornemens & leurs reliques saintes entre ses bustins & ses despoilles ; bref, ne pardonnant ny à Dieu ny aux hommes, donnoit entree à toute sorte de maux & de violences⁴⁸.

45. Sophie Nicholls, *Political Thought in the French Wars of Religion*, Cambridge, Cambridge University Press, 2021, p. 187-188. Voir par exemple le libelle intitulé *Malheurs et inconveniens qui adviendront aux Catholiques faisant paix avec l'heretique. Extraits des doctes Predications des Seigneurs Panigarole & Christin*, Paris, Nicolas Nivelles et Rolin Thierry, 1590, p. 16-17 qui affirme que les ligueurs se soumettront plus volontiers « à un estranger qui leur offrira de les conserver en la religion catholique, que non pas à l'endroit d'un prince naturel qui est de contraire religion. »

46. Hedley Bull, Benedict Kingsbury et Adam Roberts (dir.), *Hugo Grotius and International Relations*, Oxford, Clarendon Press, 1990.

47. S. Brunet, « Philippe II et la Ligue parisienne (1588) », *Revue historique*, n° 656, 2010, p. 795-844 ; José Javier Ruiz Ibáñez, « "A thing not seen in Paris since its founding." The Spanish garrison of 1590 to 1594 », in Pedro Cardim, Tamar Herzog, José Javier Ruiz Ibáñez et Gaetano Sabatini (dir.), *Polycentric monarchies. How did early modern Spain and Portugal achieve and maintain a global hegemony?*, Brighton, Sussex Academic Press, 2012, p. 197-213.

48. A. de Nervèze, *Le Remercement de la France au Roy sur le sujet de la paix*, Paris, Toussaint Du Bray, 1616, p. 15.

Les ravages causés par la soldatesque sur les populations et leur cadre de vie sont un *topos* des libelles publiés en temps de guerre tant au XVI^e qu'au XVII^e siècle⁴⁹. Dans *Le Remercement*, la mention de profanations de lieux de culte catholiques par les soldats protestants est particulièrement instructive quant au profil politique de Nervèze. Le manque de sources à ce sujet ne nous permet pas de déterminer si ces faits sont authentiques, déformés ou inventés : les seuls autres documents évoquant ces événements sont deux libelles qui, naturellement, exploitent les profanations dans une optique fortement polémique⁵⁰. Quoi qu'il en soit, la marque de subjectivité que Nervèze ajoute entre parenthèses indique à son lecteur que ces profanations sont de loin l'acte le plus grave de la guerre civile. Même après la signature de paix entre le roi et Condé, l'auteur fait du conflit qui s'achève une menace pour la religion avant tout autre chose. Preuve en est le fait que Nervèze accuse les fauteurs de troubles de ne pardonner « ny à Dieu ny aux hommes », en accordant ici aussi la primauté à la sphère confessionnelle. Tout en prenant soin de ne pas les nommer, Nervèze incrimine Condé et les autres chefs du clan protestant, Sully et Rohan, dont il a été proche peu de temps auparavant et qu'il désigne désormais comme les responsables de la guerre qui s'achève et les auteurs de sacrilèges, crime dont la gravité est jugée supérieure à celle de la rébellion.

La métonymie des « autels » (« nos temples et nos autels »), qui présente le conflit civil comme une menace pour la religion, s'avère un procédé rhétorique récurrent, sinon systématique, sous la plume de Nervèze. On retrouve cette figure dans l'*Action de grâces de la France à Dieu sur la benediction de la paix* qui, dans une configuration discursive très proche de celle du *Remercement*, loue la fin du conflit que l'on connaît sous le nom de « guerre de la mère et du fils », laquelle constitue un épisode de l'affrontement entre Louis XIII et Marie de Médicis ouvert par le coup de Majesté de 1617⁵¹. Si cette guerre (ou plutôt ce conflit politique et occasionnellement armé) ne revêt pas de dimension confessionnelle, Nervèze prend prétexte du ralliement de réformés à la cause de la reine mère⁵² pour dénoncer les supposées exactions qui auraient été commises contre la religion. Dans l'*Action de grâces*, la France, à travers une prosopopée, remercie Dieu d'avoir mis un terme aux violences religieuses :

Vous avez, Seigneur, garanty par ceste paix vos autels de mille impietez & sacrileges, destourné les violemens, empesché les meurtres & les voleries, sauvé

49. Paul-Alexis Mellet, *Les Remontrances : discours de paix et de justice en temps de guerre. Une autre histoire des guerres de religion (France, v. 1557-v. 1603)*, Genève, Droz, 2022, p. 278-291 ; H. Duccini, *Faire voir, faire croire*, op. cit., p. 298-302. Sur les exactions commises par les soldats durant les guerres de Religion, voir Tom Hamilton, *A Widow's Vengeance after the Wars of Religion. Gender and Justice in Renaissance France*, Oxford, Oxford University Press, 2024.

50. *Discours veritable du premier exploit d'armes faict en Guyenne en l'Abbaye de Saint Ferme, le 12 octobre 1615*, Bordeaux, Simon Millanges, 1615 ; *Les Execrables impietez commises en l'Eglise d'Espoungny en Auxerrois le vingt deuxiesme d'octobre 1615, par quelques soldats de l'armée de Messieurs les Princes*, Paris, s.n., 1615. Les deux textes sont brièvement analysés par H. Duccini, in *Faire voir, faire croire*, op. cit., p. 302-304. Voir aussi Olivier Christin, *Une révolution symbolique. L'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Éditions de Minuit, 1991.

51. Voir J.-F. Dubost, op. cit., p. 604-625 pour les événements et p. 626-632 pour les libelles publiés à leur occasion.

52. *Ibidem*, p. 612.

l'honneur & le bien des familles, brief vous avez debonnairement arresté les excés [sic] & les crimes que la licence fait commettre dans les guerres civiles ⁵³.

Les similitudes entre *Le Remercement* et l'*Action de graces* ainsi que le primat donné aux enjeux religieux sur les matières politiques révèlent qu'il s'agit là d'un réflexe discursif de la part de Nervèze, dont le zèle s'exprime préférentiellement à travers la confessionnalisation d'un conflit dont il est témoin, quelle que soit sa dimension religieuse réelle. Pour l'auteur habitué à prendre la défense des « autels », une guerre civile ne peut qu'être néfaste aux intérêts de l'Église.

Cette confessionnalisation du conflit, qui demeure somme toute mesurée au regard de la véhémence de certains libelles ou textes de controverse religieuse imprimés durant la décennie 1620 ⁵⁴, prend un relief tout particulier si on la compare avec la façon dont Nervèze évoque, dans sa production antérieure, les guerres de Religion. La plupart de ses romans qui se déroulent dans un passé historique proche font mentions d'épisodes précis : le tumulte d'Amboise dans *Les Hazards amoureux de Palmelie et de Lisiris*, le siège de Paris dans *Les Amours de Florigene et Meleagre* ou encore l'assassinat du duc de Guise dans la *Victoire de l'amour divin*, qui met en scène le personnage d'un ligueur repentí devenu ermite. Mélanie Sag, qui voit dans les romans d'amour du premier XVII^e siècle le lieu d'élaboration « d'une mémoire apaisée et partageable des guerres civiles », note ainsi que la référence au protestantisme y est oblitérée et que la violence des troubles est passée sous silence ou bien euphémisée ⁵⁵. On peut ajouter que c'est, plus largement, toute la dimension confessionnelle qui est escamotée dans les romans de Nervèze, le genre romanesque étant peu propice, il est vrai, au développement de considérations politiques et religieuses explicites. Les conflits sont uniquement décrits comme des guerres fratricides et des actes de désobéissance civile, selon une logique inverse à celle qui prévaut dans ses textes politiques au sujet des troubles des années 1610 ou 1620. Ainsi, dans *Les Hazards amoureux de Palmelie et de Lisiris*, Nervèze propose une narration toute politique de la conjuration d'Amboise (17 mars 1560) :

Les François cependant qui ont naturellement les mains, & les armes maniables à leur ruyne, deschirans leur patrie sous le jeune regne de leur Roy, jettoient dans leurs champs maternels les semences mortelles des divisions civiles & exerçoient à la fois leur naturel & leur desobeysance. Ce dommageable feu s'estant pris dans la ville d'Amboise ; Sa Majesté fut contrainte de s'y acheminer pour l'esteindre avec sa prudente jeunesse, punissant les uns & opposant des pardons à la juste frayeur des autres. Ce tumulte appaisé, il convoque les Etats generaux de son royaume à Orleans, où la Royne se trouve au contentement de Lisiris [...] ⁵⁶.

53. A. de Nervèze, *Action de graces de la France à Dieu, sur la benediction de la paix*, Paris, Toussaint Du Bray, 1620, p. 6.

54. Sur les libelles les plus zélés des guerres de Rohan, voir A. Goderniaux, *Une autre foi, une autre France*, op. cit.

55. Mélanie Sag, « 1599-1629 : le roman français du premier XVII^e siècle et la mémoire des guerres de Religion », *Tangence*, n° 111, 2016, p. 71-90 et ici p. 86.

56. A. de Nervèze, *Les Hazards amoureux de Palmelie et de Lisiris*, op. cit., f. 23v°-24r°.

Si la mention du tempérament belliqueux des Français apparaît ici comme une forme de justification de la violence, la cause religieuse du conflit est tue, et les deux partis en présence sont évoqués de manière allusive, par le jeu des pronoms indéfinis : « punissant les uns », « opposant des pardons à la juste frayeur des autres ». La neutralisation confessionnelle s'observe aussi dans l'évocation de la guerre de Flandres, qui oppose les Provinces-Unies protestantes aux Habsbourg, dans *Les Amours de Cloridon et Melliflore* ainsi que dans *Les Aventures de Lidior*, où le roman a pour sujet un conflit religieux. Il n'est pas anodin que la mention de ce conflit figure dans le premier roman que Nervèze dédie à la reine et qui s'ouvre sur un hommage appuyé à Henri IV. Dans *Melliflore*, comme dans *Lidior*, les personnages sont en effet engagés du côté de Maurice de Nassau, que la monarchie française avait soutenu contre l'Espagne. Ce dernier roman, paru en 1610, peut se lire comme une célébration allégorisée de l'alliance politique entre les Provinces-Unies, la France et l'Angleterre, ces deux dernières puissances ayant dépêché des médiateurs pour négocier la paix d'avril 1609 entre de Maurice de Nassau et l'Espagne. Le récit se conclut, en effet, par le mariage du protagoniste français protestant avec une Hollandaise et de son acolyte anglais avec une Française, tandis que la retraite de l'amante catholique – délaissée par Lidior – dans un cloître en Espagne semble figurer la fin de toute prétention habsbourgeoise à la monarchie universelle.

L'appartenance religieuse des protagonistes n'est jamais précisée mais incidemment mentionnée au cours de l'intrigue. L'amourette passagère entre Lidior et Florilde, issue de la « maison » de Parme (alors alliée à l'Espagne⁵⁷), se noue sur un malentendu. Alors que Florilde s'imagine que Lidior est catholique, comme elle, le narrateur révèle au lecteur l'erreur de la protagoniste :

En ce temps là, les Dames estoient occupées à la devotion, & luy qui ne se souvenoit plus qu'il y eust d'autres temps que ceux d'amour, oubliant le scrupule que ceux de sa religion font entrer *en nos Autels Catholiques*, suivoit ceste beauté par les Eglises : Florilde estimant que la devotion l'attiroit en ces lieux Saints ; (*car elle le croyoit de sa Religion*) ne le regardoit point comme un amoureux qui suivoit sa Dame, mais comme un devot qui porte ses vœux & ses prières au pied de l'Autel⁵⁸.

La métonymie de l'autel, qui apparaît ici encore, sert à affirmer l'appartenance catholique de l'auteur-narrateur et, indirectement, de ses lecteurs (associés à ce dernier par le déterminant possessif « nos ») au moment même où est indiquée, par contraste et pour la première fois, la confession du protagoniste. Si celui-ci poursuit d'abord Florilde de ses assiduités en toute connaissance de cause, il voit bientôt dans son catholicisme un obstacle à leur mariage⁵⁹ et lui préfère

57. Alexandre Farnèse, que Nervèze met en scène dans *l'Histoire de la vie et trespas de tres-illustre et excellent prince, Charles de Lorraine, duc de Mayenne*, est en effet gouverneur des Pays-Bas espagnols de 1578 à 1592.

58. A. de Nervèze, *Les Aventures de Lidior. Où sont representez ses faicts d'armes, ses Amours, in Tome troisiemes des Amours diverses*, Paris, Toussaint Du Bray, 1611, f. 257v°. Nos italiques.

59. « Toutes ces imaginations estoient autant d'obstacle à ses esperances, comme lorsqu'il s'imaginait la difference des religions & celle des conditions. » (*Ibidem*, f. 263v°.)

la belle protestante Célidore. Les affrontements militaires entre les partisans de Nassau et ceux des Habsbourg sont, par ailleurs, à peine esquissés : le narrateur se refuse à décrire la bataille de Nieupoort et du siège d'Ostende⁶⁰. Ils sont en revanche transposés en divertissements de cour quand Lidior, retenu prisonnier auprès de l'Infante, se bat contre les chevaliers espagnols lors de courses de bagues qui donnent lieu à des échanges de cartels et des scènes particulièrement détaillées. Cette mise à distance de la violence au sein de la cour des Pays-Bas espagnols, où Lidior est traité davantage en gentilhomme allié qu'en adversaire, renvoie ainsi au second plan le sujet politique du roman.

À une époque où le discours hispanophobe est particulièrement prégnant⁶¹, le roman laisse ainsi poindre, à notre sens, une certaine sympathie pour l'Espagne catholique, peut-être héritée du passé ligueur⁶² de Nervèze, que celui-ci réaffirme dans les années 1610 avec la défense et promotion des mariages espagnols. La retenue avec laquelle Nervèze évoque ici la différence confessionnelle entre catholiques et protestants tranche avec la mise en scène explicite et récurrente, dans ses romans, de guerres saintes contre des adversaires musulmans, puis, dans les libelles qui suivent, avec l'appel à la violence contre les protestants, qui se fait de plus en pressant dans les années qui vont de la révolte de Condé aux guerres de Rohan. S'il s'agit dans les deux cas de combattre l'infidèle, ces traitements différenciés des conflits confessionnels montrent que Nervèze n'a eu de cesse d'appeler à la poursuite du combat pour la foi en terres étrangères comme sur le terrain national. Pour l'auteur, les véritables guerres de Religion ne sont plus les conflits de la fin du XVI^e siècle mais ceux du premier XVII^e.

COMBATTRE L'INFIDÈLE

De la guerre sainte contre les musulmans...

La guerre sainte contre les Maures ou les Ottomans est un véritable leitmotiv de la production romanesque d'Antoine de Nervèze. L'importance de ce thème est à relier à la tradition du roman de chevalerie ainsi qu'au succès que rencontre alors *La Jérusalem délivrée* du Tasse, particulièrement mise à l'honneur par Marie de Médicis⁶³, mais aussi à un contexte politique dans

60. *Ibidem*, f. 4v° : « [bataille] de laquelle je tairay les particularitez, aussi bien que les honneurs des Chefs, parce que ce dessein est plus propre à un Historien qui décrit les guerres d'une province, qu'à un esprit qui represente les faits & les Amours de ses amis particuliers. »

61. Y. Rodier, *Les Raisons de la haine*, *op. cit.*

62. Les travaux de Serge Brunet font état de la proximité du marquis de Villars et de son frère, protecteur de Nervèze, avec Philippe II, pendant la Ligue : « La Ligue campanère (Pyrénées centrales) et la fin des Ligues hispanophiles de Guyenne et de Languedoc (1585-1596) », in S. Brunet et J. J. Ruiz Ibanez (dir.), *La Sainte Union des catholiques de France et la fin des guerres de Religion (1585-1629)*, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 223-338.

63. Sur l'influence du Tasse en France, voir Rosanna Gorris-Camos (dir.), *L'Arioste et le Tasse en France au XVI^e siècle*, « Cahiers V. L. Saulnier », n° 20, 2003 ; sur le rôle de Marie de Médicis dans la diffusion de ce texte, J.-F. Dubost, *op. cit.*, p. 232-233 et Gabriele Quaranta « Le Tasse français : textes et images pour la réinterprétation de la *Jérusalem Délivrée* en France au temps de Marie de Médicis », *Interfaces*, n° 37, 2016, p. 31-54.

lequel la lutte contre les Turcs devient un impératif et une manière de fédérer les princes chrétiens au sortir des guerres de Religion⁶⁴. La guerre contre les Maures apparaît dans les deux réécritures de romans de chevalerie italiens, *La Jerusalem assiegee* et *Les Amours d'Olympe et de Birene*, inspirés du Tasse et du *Roland furieux* de L'Arioste, respectivement dédiés à la fille et la femme de deux ligueurs, Catherine de Lorraine, fille du duc de Mayenne, et Madame de Montpezat, épouse d'Henri de Montpezat, frère du marquis de Villars.

Au sein des romans ultérieurs de Nervèze, situés dans un passé récent et non plus mythique, la Hongrie constitue le terrain privilégié de la lutte contre les Turcs. Ce choix n'est pas le fruit du hasard : le pays est l'un des principaux fronts entre Habsbourg et Ottomans depuis le début du XVI^e siècle et jusqu'à la « Longue Guerre » de 1593-1606. Or ce conflit, perçu, selon Péter Sahin-Toth, comme « la guerre juste par excellence pour les contemporains », aurait servi d'outil de répression pour la monarchie française qui envoie alors les ligueurs irréductibles et autres rebelles expier leurs fautes au front⁶⁵. Plusieurs des épîtres consolatoires de Nervèze célèbrent d'ailleurs les exploits d'hommes de guerre – ligueurs ou non – morts, comme Mercœur, à l'occasion de cette guerre ou encore au siège de Malte. Le protagoniste de *Palmelie*, Lisiris, participe à ce dernier en 1565 avant de poursuivre le combat contre Soliman en Hongrie, aux côtés des troupes des Habsbourg, et de jouer un rôle décisif au siège de Zighet. Sur un autre front, *Les Aventures de Leandre* se déroulent pendant une guerre turco-persane, vraisemblablement celle qui oppose Abbas I^{er} au sultan Ahmet I^{er} dès 1603, que le narrateur présente à la fois comme une tentative de reconquête territoriale et, à travers la métonymie des « autels », comme une guerre de religion :

L'Europe prenoit desja halene sous le relasche d'une paix universelle, & l'Empereur avoit à regret mis les armes bas par la necessité des affaires des Chrestiens, quand le Mahometan, adverty que le Roy de Perse traittoit avec le Ciel de sa conversion en la foy de nos autels, tourna ses forces & sa fureur droit à luy, non seulement pour empescher sa conversion, ains pour subjuguier son Empire, & le joindre à l'estenduë de ses terres⁶⁶.

Le protagoniste français, venu apporter son soutien aux Perses, se déplace jusqu'en Hongrie, où les affrontements reprennent, et en Moscovie, nation alliée du Sophi, pour contrer l'avancée des Turcs. Dans l'un et l'autre roman, le combat contre les Ottomans est explicitement présenté comme une « guerre sainte⁶⁷ », voire comme la continuation des croisades. En effet, dans *Palmelie*,

64. Géraud Poumarède, *Pour en finir avec la croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Puf, 2005.

65. Selon l'analyse de Péter Sahin-Toth, « Expier sa faute en Hongrie. Réminiscences de croisade et pacification politique sous Henri IV », in *Foi, Fidélité, Amitié en Europe à la période moderne : Mélanges offerts à Robert Sauzet*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 1995. Disponible sur Internet : URL : <http://books.openedition.org/puf/19438>, site consulté en février 2025.

66. A. de Nervèze, *Les Aventures guerrieres et amoureuses de Leandre*, Lyon, Barthélemy Ancelin, 1612, f. 6^{re}-v^o. Nos italiques.

67. Selon l'expression de Nervèze lui-même : « Entre tous les guerriers qui furent animez d'aller à ceste guerre sainte, un Leandre François de nation (qui avoit desja par ses faicts en France & en Hongrie contrainst la gloire mesme de faire hommage à son espee). » (*Ibidem*, f. 6v^o. Nos italiques.)

le secrétaire du protagoniste enjoint à son maître de renoncer à sa retraite au Mont Liban, où il s'est réfugié après le siège de Malte, en le comparant à son illustre ancêtre, Renaud, héros de la prise de Jérusalem dans le poème du Tasse⁶⁸. De plus, à la différence des batailles contre les protestants durant les guerres de Religion, celles qui opposent les chrétiens aux Turcs sont amplement décrites par Nervèze, qui épargne rarement les scènes violentes. Dans *Palmelie*, par exemple, le protagoniste se venge des mauvais traitements qu'il a reçus en tant que prisonnier de janissaires de Tunis, avant d'être libéré par les chevaliers de l'ordre de Malte⁶⁹.

D'après Nancy Oddo, qui prend exemple de *La Victoire de l'amour divin* dans lequel le protagoniste participe aussi à la guerre de Hongrie, la représentation de la guerre contre les Turcs dans les romans dévots du début du siècle s'inscrit dans la continuité du combat de la Ligue pour la foi catholique :

Le rapprochement entre l'imaginaire de la Ligue et celui de la croisade est particulièrement présent dans les romans d'édification du règne d'Henri IV : le motif du déplacement en Orient transpose l'exil, et le catholicisme reste combattif contre les Turcs plutôt que contre les protestants ou, pire, contre l'armée de son roi. Le souvenir du duc de Mercœur n'est sans doute pas derrière tous les croisés de ces fictions mais l'idéal du combat pour la religion catholique et même l'appel à ce combat résonne d'échos ligueurs [...] ⁷⁰.

Pour un ancien ligueur, il est en effet tentant de voir dans l'importance que prend la lutte armée contre les Ottomans une façon de dépayser les guerres de Religion françaises sur la scène européenne : le roman dévot est alors un moyen de poursuivre la reconquête catholique sur le terrain de l'imaginaire. Sous la plume d'un secrétaire de la chambre du roi – rappelons que *Palmelie* est le premier roman qui intègre un éloge d'Henri IV et que *Les Aventures de Leandre* sont publiées alors que Nervèze est secrétaire de la chambre du roi depuis deux ans –, la guerre contre les Turcs peut aussi être lue comme un appel à détourner la violence confessionnelle sur un ennemi extérieur, tout désigné, et comme le souhait de conjurer ainsi la reprise des troubles civils. Ces fictions narratives confirment toutefois que, dans l'esprit de Nervèze, la foi implique nécessairement de combattre : l'auteur semble vouloir trouver un compromis entre sa dévotion catholique et sa fidélité à la monarchie des Bourbons.

En effet, alors qu'Henri IV s'applique tout au long de son règne « à préserver l'alliance traditionnelle de la France avec la Porte » et qu'il n'a vraisemblablement jamais eu l'intention de répondre aux sollicitations du Saint-Siège pour former une union anti-turque⁷¹, la représentation de nobles français se battant aux côtés des Habsbourg dans la « Longue Guerre » ou soutenant, à l'instar de Léandre, la monarchie safavide, puissance ennemie de l'Empire ottoman, constitue assurément un parti pris. En représentant l'alliance du duc

68. A. de Nervèze, *Les Hazards amoureux de Palmelie et de Lisiris*, op. cit., f. 138r°.

69. *Ibidem*, f. 158r°-159v°.

70. N. Oddo, art. cit., p. 226.

71. G. Poumarède, op. cit., p. 77.

de Moscovie et du shah de Perse⁷², qui avait été sollicité par le pape pour former une union contre les Turcs avec les souverains catholiques⁷³, Nervèze relaie un discours ultramontain ou, à tout le moins, celui d'un catholicisme conquérant, très différent de celui promu au même moment par Henri IV qui cherche à faire triompher les principes néo-stoïciens selon lesquels la foi n'est juste que quand elle est intériorisée⁷⁴. La rumeur d'une conversion de la Perse safavide, qui se rencontre dans *Les Aventures de Leandre*, circule, en effet, dans les milieux missionnaires avant même l'établissement des premières congrégations catholiques en Iran dans le courant des années 1620⁷⁵. Les romans ne sont pas seulement le lieu de la célébration de la politique henricienne, selon l'hypothèse de Mélanie Sag, ni celui de l'expression d'une nostalgie ligueuse, selon l'hypothèse de Nancy Oddo, mais aussi une manière de prendre position à mi-chemin entre ces deux fidélités et de formuler, par le prisme des recompositions fictionnelles, des conseils à l'adresse du monarque, comme Nervèze le fera ensuite plus explicitement dans ses textes politiques.

La figure du Turc permettrait alors à Nervèze de concilier deux éléments de son identité : sa profonde dévotion (héritage de sa proximité avec la Ligue) et sa fidélité à la monarchie du premier Bourbon. Pour le dévot, défendre « les autels » par les armes est une nécessité de chaque instant ; pour le secrétaire d'Henri IV, les protestants ne peuvent constituer un ennemi à combattre. C'est donc pour concilier ces deux identités que Nervèze cherche à l'extérieur et non à l'intérieur du royaume l'ennemi de la religion. À la mort du roi, Nervèze qui, comme beaucoup d'autres fervents catholiques, place en Louis XIII et Marie de Médicis de grands espoirs concernant l'instauration d'un zèle d'État (espoirs qui n'auront de cesse d'être déçus⁷⁶), se sent vraisemblablement délié de toute fidélité au discours henricien : il désigne alors les protestants comme l'ennemi de la foi et appelle à les combattre.

... à l'appel de la violence contre les protestants

Antoine de Nervèze ne dévoile pas son zèle uniquement en procédant à une lecture religieuse des conflits qui entre en contradiction avec l'interprétation toute politique qu'en effectue la monarchie. En effet, profitant de la mort d'Henri IV et de l'avènement d'une reine dévote, il franchit une étape supplémentaire dans plusieurs de ses textes et, entrant dans une contestation frontale avec les principes de l'édit de Nantes, appelle, de manière toujours

72. A. de Nervèze, *Suite des Aventures guerrières et amoureuses de Leandre*, Lyon, Barthélemy Ancelin, f. 20^r-v^o : « Il arriva donc que le grand duc de Moscovie qui avoit guerre contre le Turc, envoya demander secours au Roy de Perse & par mesme ambassade sa niepce en mariage pour son fils Astremande. L'un & l'autre luy fut accordé, & comme le secours estoit ce qu'il requeroit avec plus de nécessité, aussi la premiere chose à quoy le Sophy travailla fut la levee des gens de guerre qu'il luy vouloit envoyer. »

73. G. Poumarède, *op. cit.*, p. 75 et 81.

74. D. Crouzet, *op. cit.*, t. 2, p. 554-565.

75. Voir Aurélie Chabrier-Salesse, « Les Européens à la cour de Shah 'Abbas I^{er} : stratégies et enjeux de l'implantation européenne pour la monarchie safavide », *XVII^e siècle*, n° 278/1, 2018, p. 9-24.

76. J.-F. Dubost, *op. cit.*, p. 211-225, 313-314 et 647.

implicite mais souvent limpide, à l'exercice de la violence contre les huguenots. La caractéristique centrale et récurrente du discours que Nervèze bâtit en la matière est de se revendiquer défenseur de la paix, tout en prônant, de manière plus insidieuse et équivoque, la guerre contre les protestants. Or, après la promulgation de l'édit de Nantes, l'appel à la violence pour des motifs confessionnels est une des caractéristiques essentielles du zèle. Cette posture distingue en effet les catholiques zélés de toutes les autres factions s'affrontant durant les guerres de Rohan, à commencer par les dévots. Si ces derniers souhaitent voir les intérêts de l'Église prévaloir et partagent un idéal de réunification confessionnelle de la France⁷⁷, l'outil qu'ils choisissent pour atteindre cet objectif est l'« ardeur convertisseuse⁷⁸ » et non l'emploi de la force. La politique de Richelieu est révélatrice de ce positionnement. Le chef du parti dévot affronte Marie de Médicis à la fin des années 1620 pour des questions de participation à l'exercice du pouvoir⁷⁹ mais s'oppose aux zélés dès son entrée au conseil, principalement sur la question de la violence religieuse⁸⁰. Même s'il « s'emplo[ie] jusqu'à ses derniers jours à la restauration de l'unité religieuse du royaume », dès 1615, l'évêque de Luçon considère qu'« il fa[ut] recourir à d'autres moyens que la force pour ramener les protestants »⁸¹. Après le second siège de La Rochelle (1628), Richelieu refuse de continuer sur le terrain de la foi le combat qui s'achève dans la sphère politique. Aux conseillers qui l'incitent à convertir de force les protestants, il oppose des projets pacifiques tels que des synodes et des conférences. Eu égard à ce rejet royal et cardinal de la guerre sainte, les libelles qui, durant les guerres de Rohan, soutiennent la politique de la monarchie, présentent les campagnes ludovicennes comme un non-conflit, le simple châtement d'une rébellion déjà assoupie, et ils insistent davantage sur la clémence du roi que sur son triomphe militaire⁸².

L'appel à la violence contre les protestants apparaît dès *Le Remercement de la France au Roy sur le sujet de la paix* et c'est peut-être le cas le plus évident du double discours de Nervèze, qui repose sur une pratique généralisée de l'antiphrase. Le libelle rejette la perspective d'une guerre menée par le souverain à l'intérieur des frontières du royaume, avançant à cet égard plusieurs arguments : toute victoire du roi sur ses sujets serait chèrement payée, le monarque triompherait mieux en temps de paix qu'en temps de guerre, son jeune âge devrait plutôt le conduire à prendre le temps d'identifier son véritable ennemi⁸³. Pour Nervèze, le retour de la guerre est inéluctable, et ce n'est pas un objet de regrets mais plutôt une certitude que Louis XIII doit prendre en compte. Se gardant de mentionner où et quand la guerre devra avoir lieu,

77. « Le rêve d'une réunion religieuse obtenue par le dialogue ne disparut jamais tout à fait » de la proclamation de l'édit de Nantes à sa révocation. (Bernard Dompnier, *Le Venin de l'hérésie. Image du protestantisme et combat catholique au XVII^e siècle*, Paris, Le Centurion, 1985, p. 192.)

78. *Ibidem*, p. 145.

79. C. Mailet-Rao, *op. cit.*, *passim*.

80. Voir J.-F. Dubost, *op. cit.*, p. 755 ; Françoise Hildesheimer, *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004, p. 136-137 et 204-205.

81. B. Dompnier, *op. cit.*, p. 189-190.

82. Y. Rodier, *Les Raisons de la haine*, *op. cit.*, p. 177-189.

83. A. de Nervèze, *Le Remercement de la France au Roy*, *op. cit.*, p. 16-17.

Nervèze précise à l'adresse de Louis XIII qu'il doit prendre les armes « selon les dessains que Dieu [lui] inspirera pour la gloire de son nom, & celle du [sien] »⁸⁴. » Cette préséance du spirituel sur le temporel, autre signature de Nervèze, est le premier élément d'une série de précisions implicites concernant la portée religieuse que devrait revêtir la guerre à mener par le roi. Nervèze écrit en effet que la France, « sous le calme & la bonnasse qui succede à la tourmente », ne verra plus souffler sur elle « les vents de [s]es divisions intestines »⁸⁵. Or, comme on l'a dit, cette « tourmente » a fait l'objet d'une précision plusieurs pages auparavant, et s'est avérée concerner au premier chef les temples, les autels et les reliques.

Se pose dès lors la question de la nature de la guerre à laquelle Nervèze souhaite que le roi mette fin pour permettre à la France de reprendre un souffle nécessaire à l'entreprise d'une guerre de conquête : suivre le dessein divin ne signifierait-il pas réunifier ses sujets autour d'une même foi ? À l'appui de cette hypothèse, on peut relever que le libelle s'achève sur un idéal particulièrement zélé : sous les traits de la France, Nervèze exprime son souhait de voir bâti « le temple de concorde », c'est-à-dire

non un temple materiel basti de main d'homme [...] mais un temple spirituel, composé d'ames & de cœurs dont les offrandes & les sacrifices se facent au nom & à la gloire de l'Eternel, qui a le premier opéré à ma paix, & de qui seul depend le bon-heur des royaumes ; qui m'a receue pour fille aisnee de son Eglise, a honoré mes roys du tiltre de tres-chrestiens, & tesmoigné depuis tant de siecles un soing particulier de ma grande & de ma conservation⁸⁶.

La figure du roi disparaît presque totalement au profit de celle de Dieu. Louis XIII, à qui le libelle s'adresse pourtant, n'est plus que le successeur de rois très-chrétiens ; ce n'est pas tant la toute-puissance royale qui est valorisée que sa préservation eu égard à la dimension de dignité qui l'accompagne. L'emploi de l'image du temple pour désigner l'objectif à atteindre n'est sans doute pas dû au hasard. Comme on vient de le rappeler, ce mot est employé dans le même texte au sens propre pour évoquer les sacrilèges dont la guerre civile qui s'achève fut le théâtre. Le besoin de fonder un nouveau temple spirituel signifie que la paix ne suffit pas, que la réparation matérielle des édifices religieux saccagés n'est pas un objectif assez ambitieux. Sous couvert de louanges, l'action du roi est donc doublement critiquée : la paix qui vient d'être conclue ne doit être que le prélude à une guerre, menée au nom de Dieu ; à l'intérieur même du royaume, la fin des combats ne peut être perçue comme une fin en soi. Tant pour permettre à la France d'atteindre une vraie et bonne paix que pour ériger ce temple de la concorde, et surtout pour que Louis XIII conserve le titre de roi très-chrétien et la France la bénédiction divine, un besoin d'union spirituelle est implicitement mais clairement exprimé. À travers *Le Remercement*, Nervèze, prenant le contrepied des manœuvres par lesquelles Condé a doté le conflit d'une dimension confessionnelle, invite le roi à profiter

84. *Ibidem*, p. 17.

85. *Ibidem*, p. 26.

86. *Ibidem*, p. 28-29.

de la fin des combats militaires pour en mener un autre, qui implique nécessairement la réunion des Français au sein d'une même foi. Les princes et Louis XIII viennent de signer le traité de Loudun mais les protestants qui ont soutenu les révoltés ne sont pas concernés par ce cessez-le-feu et demeurent une menace pour tout le royaume : voilà ceux que vise *Le Remercement*, sous couvert de féliciter le roi.

Davantage encore que la confessionnalisation du conflit, cet appel à la poursuite de la guerre pour la foi au moment où les conflits politiques s'apaisent entre en contradiction directe avec le discours tenu par la monarchie. En effet, dans la *Declaration du Roy* parue le 10 novembre 1615, soit six mois avant l'octroi à Du Bray du privilège pour publier *Le Remercement*, Louis XIII, dans l'esprit de l'édit proclamé par son père à Nantes dix-huit ans plus tôt, offre son pardon à tous les protestants ayant participé à la rébellion contre lui et offre à ceux qui contesteraient encore son autorité un sursis d'un mois pour déposer les armes⁸⁷. Les récits de profanation sont peu compatibles avec cette stratégie de désescalade visant à rebâtir une union nationale et ne tenant compte ni des conflits passés ni des divergences confessionnelles. L'intention même de publier un texte évoquant les affrontements qui s'achèvent et encourageant le roi à reprendre la guerre contre les protestants déroge à la *Declaration du roy*, œuvre dans laquelle Louis XIII confirme qu'il réprimera toute offense qui sera faite aux huguenots en représailles des troubles civils, « voulans que tout le passé soit oublié & aboly⁸⁸ ». Nervèze creuse donc son sillon, se présentant comme un partisan du roi mais profitant de sa proximité avec lui pour évoquer des guerres dont le souverain a banni le souvenir et pour les interpréter d'un point de vue zélé.

Le recours à de prétendues louanges du souverain pour énoncer des revendications contradictoires avec la politique menée par la monarchie est une stratégie bien rodée sous la plume de Nervèze que l'on retrouve dans *La Joye de la France*, texte paru en 1620 et diffusé par les presses de Toussaint Du Bray, comme *Le Remercement*. Les points communs entre les deux libelles ne se limitent pas à leur imprimeur, dont le profil est pourtant intéressant⁸⁹. Tout part de la lecture confessionnelle de deux conflits récents puisque *La Joye de la France* évoque, dans une longue épître adressée aux reines, la campagne menée par Louis XIII en Béarn (dont le roi cherche à masquer la dimension religieuse) et, dans le corps du texte, la guerre de la mère et du fils (laquelle n'a aucune dimension religieuse). Dans l'épître, l'association intime du religieux et du politique ouvre la voie à l'énoncé d'un discours agressif contre les protestants et à la légitimation de la violence pour défendre « les autels ». En prêtant à nouveau sa voix à celle de la France, Nervèze indique que Dieu a accordé sa bénédiction au roi par cette paix avec les reines,

87. *Declaration du Roy, sur le mouvement, & la prise des armes*, op. cit., p. 9-10. Voir aussi, l'année suivante, l'*Edict du roy pour la pacification des troubles de son royaume* (mêmes imprimeurs), qui poursuit cette œuvre de désescalade.

88. *Ibidem*, p. 11.

89. Roméo Arbour, Toussaint Du Bray (1604-1636). *Un éditeur d'œuvres littéraires au XVII^e siècle*, Genève, Droz, 1992.

benediction qui s'estend aussi bien sur l'Estat spirituel que sur le temporel, par les merveilles qu'il a pleu à sa divine providence d'operer en Bearn, où son oinct & nostre roy a restably l'honneur de ses autels, qui gémissoient sous le joug d'une creance estrangere de l'Eglise, & contraire à la nostre, joignant en cela la jalousie de son autorité comme souverain à celle de la religion⁹⁰.

Le libelle procède à l'opération inverse de celle qu'il revendique en son titre : la France ne se réjouit pas pour la paix mais pour la guerre. Tel le temple du *Remerciment* qui ne devait pas être construit par la main de l'homme mais par les âmes des vrais croyants, la bénédiction divine ne peut être réduite au seul domaine politique. Alors que les dévots valident la stratégie bourbonnienne mettant le religieux au service du politique et « accept[ent] de fait le leadership du temporel, du séculier, qui lui avait un bras, sur le spirituel⁹¹ », *La Joye de la France* défend l'idée d'une soumission du politique au confessionnel. Le fait que Louis XIII marche à la tête d'une armée combattant, en Béarn, des rebelles protestants, autorise Nervèze (qui émet, pourtant, dans le même texte, le souhait de voir la guerre quitter les frontières françaises) à exacerber la dimension confessionnelle du conflit.

Comme dans *Le Remerciment*, Nervèze suscite, dans *La Joye*, une tension entre la visée encomiastique de l'écrit et l'*ethos* déploratif du locuteur. En 1616, il publie un texte où la France, sous couvert de remercier le roi pour la paix, détaille les malheurs de la guerre ; en 1620, il prétend retranscrire *La Joye de la France* mais expose, sur trois pages, les cinquante années de souffrance que la religion catholique a vécues en Béarn⁹². Cette situation déplorable permet à Nervèze de formuler un appel à la guerre sainte : c'est parce qu'il a rapporté les défaites du catholicisme qu'il peut ensuite se féliciter que « ces ames reconquises à l'Eglise » rentrent « dans la terre de promission d'où les erreurs de nostre temps les avoient chassées⁹³. » L'emploi d'un vocabulaire martial atteste la pertinence d'une guerre qui, comme l'écrit Nervèze, a pour fonction de rétablir la religion dans ses droits, et non pas d'œuvrer en faveur de la réconciliation des Français, toutes confessions confondues, autour de la figure royale.

Le fait que la guerre qui avait commencé en Béarn se poursuive dans le sud du royaume et sur sa façade atlantique conduit Nervèze à légitimer encore plus ouvertement le recours à la violence contre les protestants. Deux ans après la parution de *La Joye de la France*, l'auteur publie en effet la *Priere de la France pour la prosperité du roy & la paix de son royaume*. En dépit de son titre, ce texte plaide pour la guerre ; toutefois, l'ouvrage défend la politique royale, à la veille de la victoire de Riez, alors que Louis XIII s'apprête à châtier sévèrement les princes rebelles. Mais c'est la défaite des protestants que Nervèze se plaît surtout à mettre en scène. Selon une stratégie désormais bien rodée, il

90. A. de Nervèze, *La Joye de la France. Sur l'heureux succez du voyage du roy, et le retour des reynes à Paris*, Paris, Toussaint Du Bray, 1620, p. 8.

91. Robert Descimon et José Ravier Ruiz Ibáñez, *Les Ligueurs de l'exil. Le refuge catholique français après 1594*, Seyssel, Champ Vallon, 2005, p. 34.

92. A. de Nervèze, *La Joye de la France*, op. cit., p. 8-10.

93. *Ibidem*, p. 10.

commence par rejeter l'emploi de la force pour résoudre les problèmes du royaume en invitant les Français à prier avec lui pour « conjurer ceste bonté divine de pourvoir à nos necessitez publiques par des remedes plus doux que ceux des armes⁹⁴. » Par la suite, une inflexion s'opère progressivement quand l'auteur évoque Louis XIII, qu'il dépeint comme un prince « de qui la clemence n'a pas les bras moins ouverts pour les recevoir que sa justice les mains armées pour les chastier⁹⁵. » Il recourt ici au *topos* du *padre comune*, selon lequel le bon souverain est celui qui sait être patient et clément envers ses enfants et sujets, mais aussi se montrer sévère quand la situation le requiert⁹⁶. Dans le contexte des guerres de Rohan, Louis XIII et ses panégyristes identifieront régulièrement le souverain à cette figure afin de souligner la clémence du roi, de montrer que ce dernier n'est intervenu qu'après avoir exclu toutes les autres possibilités et d'affirmer que les torts punis sont déjà pardonnés. Cet argumentaire vise à renforcer l'obéissance due à un prince débonnaire mais aussi à faire du monarque l'instance suprême qui unit ses sujets comme un père les enfants d'une même famille⁹⁷.

La question de la légitimité de la violence royale à l'encontre des protestants fait ensuite l'objet de plusieurs développements. Nervèze précise, en s'adressant à Dieu cette fois : « Pour ce qui regarde l'intérêt de la religion & de vos autels, quoy que nous soyons tous les jours en priere pour leur conversion, c'est un ouvrage de vostre misericorde, auquel vous ferez reluire vostre puissance quand il vous plaira⁹⁸. » La solution armée est rejetée, dans l'immédiat, au nom de la miséricorde propre au *padre comune*⁹⁹. Mais ce *topos*, fonctionnant comme une concession-réfutation, permet d'ouvrir la voie à l'emploi de la violence à l'encontre des protestants quand cela s'avère nécessaire, notamment dans le cas où la solution pacifique échoue. Sous la plume de Nervèze, c'est en effet en ces termes que la France parle du roi à Dieu :

Que si la raison ne les peut fleschir & ramener, si leur aveuglement resiste à vostre lumiere. Joignez vous à vostre oingt, que vostre justice & la sienne se liguent enguent [*sic*] ensemble. Qu'à la peine de me faire sentir le courroux de vos chastimens, vous faciez severement cognoistre ce que peut la dextre d'un Dieu irrité contre des hommes obstinez & celle d'un roy offensé contre ses

94. A. de Nervèze, *Priere de la France pour la prosperité du roy*, op. cit., p. 4.

95. *Ibidem*, p. 10.

96. Julien Régibeau, « Incarner l'idéal du *padre comune* au milieu de la guerre civile. L'action diplomatique du nonce Niccolò Guidi di Bagno face à Mazarin durant la Fronde », in Yvan Loskoutoff et Patrick Michel (dir.), *Mazarin, Rome et l'Italie*, t. 1, *Histoire*, Mont-Saint-Aignan, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2021, p. 72-107.

97. Voir par exemple *Remontrance aux habitants de La Rochelle de la religion pretendue reformee*, Paris, Isaac Mesnier, [1620], p. 13 : « Et puis, Messieurs, que nostre roy nous ayme uniquement comme le bon pere de famille ses enfans, en nous faisans savourer le laid douceux de ces mamelles amoureuses, pourquoy ne l'aymerons-nous pas, pourquoy ne luy obeyront [*sic*] nous comme à nostre pere & prince naturel, qui porte de la part de Dieu le glaive en main pour punir les rebelles à l'obeyssance deue à Sa Majesté. »

98. A. de Nervèze, *Priere de la France pour la prosperité du roy*, op. cit., p. 11-12.

99. La « bonne paix » du roi doit gagner les autels « plutost par les voyes de la douceur dans la submission & recognoissance de ceux qui l'ont fait armer que par celles de la force dans ses armes & ses victoires. » (*Ibidem*, p. 15.)

subjects ; mais non, Seigneur, forcez les plutost par vostre bonté à se ranger à leur devoir¹⁰⁰.

Comme un chef de famille envers ses propres enfants, le monarque français a deux devoirs inaliénables en tant que Très-Chrétien : faire preuve de patience à l'endroit des protestants et, quand il constate l'inefficacité de la patience, recourir à la violence. Le second prime toutefois sur le premier et tous les autres devoirs car, comme le rappelle Nervèze, Louis XIII est oint, et a donc prononcé, en échange de la bénédiction divine, un serment qui l'engage à combattre la Réforme de toutes ses forces¹⁰¹. Avec « les autels », le terme « oinct » est l'un des plus fréquents sous la plume de Nervèze, qui en use systématiquement pour rappeler au roi qu'il a des devoirs envers Dieu¹⁰².

Profitant de la poursuite de la guerre, Nervèze précise doublement, dans ce passage, son positionnement sur la question de la cohabitation entre catholiques et protestants. Premièrement, l'objectif qu'il fixe au roi n'est pas seulement le rétablissement des autels : la réunion de tous les Français sous une seule et même foi, régulièrement sous-entendue, fait ici l'objet d'une revendication explicite – l'oint de Dieu doit « ramener » les égarés dans le troupeau car tel est « leur devoir ». Deuxièmement, la situation où le roi doit accomplir cette tâche est spécifiée à travers le terme d'« obstination ». Or il ne s'agit pas d'un grief banal contre les protestants. Depuis le concile de Trente, pour les catholiques zélés, l'obstination est la preuve ultime d'hérésie qui justifie le recours à tous les moyens pour empêcher qu'une âme ne soit irrémédiablement perdue et pour faire en sorte qu'elle ne contamine de bons mais faibles croyants¹⁰³. Plusieurs imprimés polémiques contemporains de ceux rédigés par Nervèze en feront un argument légitimant une guerre sainte. Ainsi, l'année de la parution de la *Prière de la France* paraît un libelle anonyme intitulé *La Reduction de la ville de La Rochelle à l'obeissance du roy*. Pour prouver que l'intervention armée du Très-Chrétien contre les huguenots est agréable à Dieu, le texte indique qu'elle « leur fait un tombeau des lieux qui avoient esté l'appuy de leur obstination¹⁰⁴. » D'après un libelle publié la même année, « Dieu, infinie bonté, ne fait jamais la paix avec les obstinez, jamais avec les diables, parce qu'ils ne savent flechir¹⁰⁵ ». Un an plus tôt, *Le Sepulchre des huguenots*,

100. *Ibidem*, p. 15-16.

101. En répétant cette idée, Nervèze fait à nouveau écho au discours politique de la Ligue. Voir A. Goderniaux, « L'Union sur parole : serment et parjure dans les libelles imprimés par la Ligue parisienne (1589-1590) », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, n° 100, 2025, p. 115-159.

102. Le terme apparaît dans *Prière à Dieu, presantée à Leurs Majestez à Poitiers, pour la prosperité de leur voyage de Guyenne*, op. cit., p. 7 ; *Prière à Dieu pour la prosperité du Roy en son voyage de Normandie, et l'heureux succez de l'assemblée des Notables*, Paris, Abraham Saugrain, 1617, p. 14 ; *Actions de graces à Dieu et priere pour la convalescence de la Reyne*, Paris, Toussaint Du Bray, 1620, p. 4 ; *Actions de graces de la France à Dieu sur la benediction de la paix*, op. cit., p. 7-8 et 11 ; *Prière de la France pour la prosperité du roy et la paix de son royaume*, op. cit., p. 10.

103. Sylvio Hermann De Franceschi, « L'orthodoxie catholique post-tridentine face aux Politiques », *Revue française d'histoire des idées politiques*, n° 39, 2014, p. 158.

104. *La Reduction de la ville de La Rochelle à l'obeissance du roy*, Paris, Jean Mestais, 1622, p. 11.

105. *Les Trois Advis de Henry le grand proposez à son fils Loys XIII*, Lyon, Pierre Roussin, 1622, p. 8-9.

célébrant la victoire de Louis XIII à Saint-Jean-d'Angely, indique que, puisque les protestants ont refusé de « se rendre du party de Dieu », ils ont couru « au devant de la vengeance » et, comme de juste, « le cœur de Pharaon s'est endurcy, ils sont obstinez contre leur bon heur, ils sont empierrez dans leur malice »¹⁰⁶. Ces libelles particulièrement zélés montrent combien l'obstination ouvre la voie à une lutte non contre le péché mais contre le pécheur¹⁰⁷.

SOUSSION DU ROI À DIEU

Dans certains écrits politiques de Nervèze, la confessionnalisation des guerres ludovicques et les appels à la violence à l'encontre des protestants ont un corrélat commun : la soumission du roi à Dieu. Nous l'avons dit, la mention de l'onction, par son allusion au sacre, rappelle au Très-Chrétien que le serment qu'il a prononcé implique des devoirs eu égard à sa foi. Nervèze renforce ce discours en recourant abondamment au providentialisme. Sous sa plume, Dieu est l'unique agent de chaque événement. Ce motif narratif n'est pas dépourvu d'enjeux politiques et religieux, puisqu'il permet à Nervèze d'énoncer, implicitement mais clairement, la nécessaire subordination du monarque au divin et, par métonymie, du temporel au spirituel.

Dans *Le Remercement*, Nervèze s'en tient à des considérations générales concernant les rapports entre l'Église et l'État. Sous les traits de la France, il affirme que Dieu « regit les roys & les royaumes » et « a donné sa paix » au roi pour qu'il « la rend[e] à [son] peuple » ; du fait que le divin est « premier moteur de ceste benediction publique » et le roi, « son oinct », « second instrument de ce bonheur », il importe de distinguer « ce qui appartient à nostre Dieu » et « ce qui est deub à nostre prince »¹⁰⁸. La main de Dieu « appuye » celles du roi « & les manie comme instrumens sacrez dont sa divine providence (qui tient le septe de l'univers) se sert pour le gouvernement particulier de vostre Estat »¹⁰⁹. Le providentialisme ne signifie pas ici, comme dans la *Priere à Dieu pour la prospérité du roy en son voyage de Normandie*, texte qui légitime le « coup de majesté » d'avril 1617¹¹⁰, que toute victoire royale est la preuve *a posteriori* que la guerre menée par Louis XIII est juste, mais, à l'inverse, que le jeune Bourbon est l'instrument par lequel Dieu, véritable chef des armées chrétiennes, mène les combats contre les ennemis selon les chemins qu'il a lui-même définis.

106. *Le Sepulchre des huguenots. Ensevelis dans les propres masures de leurs rebellions. Et creusé par les armes de la France victorieuse & triomphante*, Saintes, Antoine Meyrel, 1621, p. 21.

107. Sur la distinction entre ces deux notions, voir Y. Rodier, « Les passions haineuses dans les histoires dévotes de Jean-Pierre Camus : un théâtre didactique des corruptions humaines », *Études de lettres*, n° 3-4, numéro spécial dirigé par Frank Lestringant et Adrien Paschoud : « Représenter la corruption à l'âge baroque (1580-1660) », 2015, p. 123-125.

108. A. de Nervèze, *Le Remercement de la France au Roy*, op. cit., p. 3-4.

109. *Ibidem*, p. 6.

110. En s'adressant à Dieu, Nervèze le remercie d'avoir fait chuter Concini, désigné de manière topique, par la métaphore du poison : « Et si d'un prompt secours tu n'eusses avancé / Ce qui donna la fin à nos guerres civiles, / Nous allions voir l'Estat à jamais renversé. / Non il n'en pouvoit plus si ton secours divin / N'eust arrêté l'effet de ce mortel venin / Qui luy gaignoit desja le cœur & les entrailles. » (A. de Nervèze, *Priere de la France pour la prospérité du roy*, op. cit., p. 13.)

L'expression du providentialisme s'inscrit plus spécifiquement, dans les autres textes politiques de Nervèze, à l'intérieur d'un dispositif énonciatif prédominant à compter de 1617, dans lequel l'auteur ou la France – à laquelle il délègue la parole par le biais de la prosopopée – s'adresse à Dieu. Ce dispositif va de pair avec l'affirmation insistante d'un *ethos* religieux qui se superpose à celui du conseiller politique, et avec le choix de genres de discours, tels que la prière et l'action de grâce, qui contribuent à la confessionnalisation de l'actualité politique. Nervèze construit cet *ethos* en se mettant en scène, notamment dans les péritextes, comme un catholique fervent priant jour et nuit pour le salut du roi et de la monarchie. Cette posture, que l'on retrouve dans la *Prière à Dieu pour la prospérité du roy en son voyage de Normandie* de 1617 et la *Prière de la France pour la prospérité du roy* de 1622, est adoptée dès la *Prière à Dieu, presantée à Leurs Majestez à Poitiers à l'occasion du voyage en Guyenne* de 1615 : « J'ay pensé SIRE, de faire veoir encore aux yeux de Vostre Majesté ces traitz devotz de ma main ou plustost de mon cœur qui les reduit & convertit en Oraison, & qui marquent ceste zelee & parfaicte devotion que j'ay pour vous & vostre Estat ¹¹¹. » On relève que Nervèze qualifie sa relation au roi de « zelee & parfaicte devotion », autrement dit légitime sa fidélité au monarque par un sentiment religieux de manière à suggérer l'unité du temporel et du spirituel.

Ce dispositif souligne que le sort de l'État et des Français dépend de Dieu et induit, ce faisant, un rapport au pouvoir royal plus distancié, voire critique, puisqu'il passe par l'intercession de Dieu. De plus, il n'est pas fortuit, à notre avis, qu'un tel argumentaire s'impose après *Le Remercement*, alors que Nervèze perd certainement en influence avec l'affaiblissement puis le départ de Marie de Médicis et de ses principaux soutiens. Le procédé de la prosopopée ainsi que l'adresse à Dieu lui permettent de se mettre en retrait tout en conférant à son discours le désintéressement du croyant et l'autorité d'un point de vue surplombant, le tout au service de la défense du catholicisme.

La soumission à Dieu est d'abord sous-entendue de façon à apparaître comme une évidence et non comme un positionnement à l'encontre de la politique royale (ce qu'elle est pourtant). Cette manière de procéder apparaît clairement dans l'*Action de grâces de la France à Dieu sur la benediction de la paix* où, après des louanges de Dieu qui a permis la réconciliation familiale ¹¹², Nervèze s'adresse au divin à travers la voix de la France : « Unissez tellement les cœurs de vostre oinct & de sa chere mere qu'on ne bastisse plus de desseins sur leur divorce ¹¹³. » La remise des destinées du royaume entre les mains de Dieu ouvre la voie à la confessionnalisation d'un conflit qui, pourtant, n'a rien de religieux, et permet à Nervèze de progresser vers l'affirmation explicite de la soumission du roi à Dieu :

Souvenez vous o grand monarque / Qu'en vostre victoire on remarque / La main
qui tient le cœur des roys ; / C'est elle qui vous environne / Et donne la force à
vos loix / De maintenir vostre couronne. / Nous vous devons bien rendre

111. A. de Nervèze, *Prière à Dieu, presantée à Leurs Majestez à Poitiers*, op. cit., f. A2r^o.

112. *Idem*, *Action de grâces de la France à Dieu sur la benediction de la paix*, op. cit., p. 3-5.

113. *Ibidem*, p. 7-8.

hommage / D'avoir détourné le dommage / Que vostre peuple alloit souffrir, /
Mais en ceste prompte victoire / C'est à Dieu qu'il vous fault offrir / Les primices
de vostre gloire ¹¹⁴.

D'un propos général et proche d'une formule rituelle pour célébrer la paix, l'affirmation de la soumission du roi à Dieu se mue en la contestation de la possibilité, pour le monarque, de remporter une victoire qui ne soit pas imputable à Dieu. Le recours très rare à la première personne du pluriel, alors que c'est la France qui est censée parler, trahit l'expression personnelle de Nervèze et sa volonté de prendre part aux affaires politiques du royaume. Si l'*Action de grâces* limite l'autorité royale de manière plus directe que *Le Remercement*, c'est qu'entretiens l'auteur est passé de la posture de conseiller politique à celui de prêcheur, ce qui lui permet d'affirmer une parole zélée, favorisée par la politique dévote du gouvernement de Luynes.

À partir de 1616, l'auteur n'aura de cesse de recourir au providentialisme pour souligner les devoirs du roi à l'endroit de Dieu, parmi lesquels celui de combattre pour la foi. L'annonce, formulée dans la *Prière à Dieu* de 1617, selon laquelle Louis XIII « r'establira chez nous l'antique pieté ¹¹⁵ », prend ainsi, par le truchement de l'adresse au divin, la force d'une prophétie, opportunément rappelée, à la veille de la campagne contre la province nantaise aux mains du protestant Soubise, dans la *Prière de la France* : « Vous me l'avez donné pour mon support, & mon restaurateur qui fera refleurir chez moy l'antique, vertu & pieté de ses peres, mes anciens Monarques ¹¹⁶. » L'association entre les motifs de la grâce divine et des autels, au cœur de cet argumentaire, devient aussi topique que celle de l'onction. Tandis que les *Actions de grâces à Dieu et prière pour la convalescence de la Reyne* indiquent que Dieu a agi « pour laisser la royne au roy, le roy à son Estat, & tous les deux au monde, pour la gloire de vostre nom & le service de voz autels ¹¹⁷ », dans la *Prière de la France à Dieu*, la locutrice se dit « prosternée au pied de nos autels où, toute bruslante de zele de pieté pour son Dieu & d'amour pour son roy, elle addressoit ses vœux & ses clameurs au premier pour la prospérité du second ¹¹⁸. » Confessionnalisation, combat pour la foi et soumission du roi à Dieu procèdent dans les deux cas de la nécessité de défendre la foi par les armes. Dans les *Actions*, Nervèze indique d'ailleurs que l'alliance entre la France et l'Espagne est « nécessaire au repos de la chrestienté, & d'autant plus que le zele de leur foy profite tous les jours à la religion & à l'Estat ¹¹⁹. » Dans la *Prière*, il fait prononcer à la France une profession de foi toute zélée : « J'en suis ô seigneur une des parties, des plus petites quant à l'estendue, & des plus grandes quant au rang que je tiens dans la chrestienté, où le zele & l'antiquité de ma religion me font porter le tiltre de fille aisnée de vostre Eglise, & à mes roys celuy de tres-chrestiens ¹²⁰. »

114. *Ibidem*, p. 10-11.

115. A. de Nervèze, *Prière à Dieu pour la prospérité du roy*, *op. cit.*, p. 14.

116. *Idem*, *Prière de la France pour la prospérité du roy*, *op. cit.*, p. 14.

117. *Idem*, *Actions de grâces à Dieu et prière pour la convalescence de la Reyne*, *op. cit.*, p. 6-7.

118. *Idem*, *Prière de la France pour la prospérité du roy*, *op. cit.*, p. 3-4.

119. *Idem*, *Actions de grâces à Dieu et prière pour la convalescence de la Reyne*, *op. cit.*, p. 6-7.

120. *Idem*, *Prière de la France pour la prospérité du roy*, *op. cit.*, p. 13.

CONCLUSION

La mise en évidence d'une sensibilité zélée dans la production romanesque puis libellistique de Nervèze se cristallise autour de trois ou quatre motifs topiques : la confessionnalisation du politique, l'appel à la violence à l'encontre des huguenots, le providentialisme et l'adoption d'un *ethos* dévot. Considérés isolément, ces arguments sont des lieux communs conformes à l'air du temps ; envisagés dans leur ensemble et resitués au sein du parcours de leur auteur, ils fonctionnent de manière congruente et prennent une signification spécifique. La récurrence de formules comme « l'antique pitié » ou « l'oïnt » mais surtout le systématisme avec lequel « les autels » sont employés comme une métonymie désignant la cause catholique sont autant d'indices soulignant que l'appel à la guerre au nom de Dieu, dans la bouche d'un ancien ligueur affidé, peut-être ponctuellement repent, est le moteur principal de son zèle. Au cours de sa carrière au service des Bourbons, l'affirmation de ce zèle prend des formes différentes et se dit plus ou moins à couvert, selon les circonstances politiques, mais toujours de manière insidieuse.

Après la révolte de Condé, que Nervèze choisit de confessionnaliser, la régence de Marie de Médicis, qui poursuit la politique de cohabitation confessionnelle de son époux, ne favorise pas la libération de la parole zélée demeurée sous le boisseau durant tout le règne d'Henri IV. Il faut attendre le gouvernement de Luynes, qui met en œuvre une politique répressive à l'encontre des protestants, pour que Nervèze affiche tous les indicateurs d'un zèle qui culmine avec *La Joye de la France* (1620), libelle dont le véritable sujet, la célébration de la campagne du Béarn et le début des guerres de Rohan, est circonscrit à l'épître dédicatoire. Significativement, quand l'auteur choisit de sortir du bois, c'est à travers une rhétorique du double discours, qui est tout à la fois sa marque de fabrique et la conséquence d'un conflit de fidélités entre les Bourbons – à qui il doit tout ou presque – et les idéaux hérités de la Ligue – que n'aura de cesse de combattre la nouvelle dynastie, d'Henri IV à Louis XIII en passant par Marie de Médicis. Cette rhétorique brille dans l'antiphrase du *Remercement*, texte qui feint de célébrer une victoire à la Pyrrhus, et dans la *Prière de la France pour la prospérité du roy et la paix de son royaume*, au lendemain du décès de Luynes. En ces temps troublés, « la discrétion » doit « voiler par la figure la vérité mesme » et employer ce « langage métaphorique »¹²¹ pour lequel le nom de Nervèze est d'ailleurs passé, en mauvaise part, à la postérité. Longtemps associé au phébus et au galimatias amoureux, voire à une « maladie du style »¹²², Nervèze se révèle dans ces textes de circonstance une plume élégante et retorse, qui fait œuvre littéraire de l'écriture de libelles.

Devant la complexité que représente la tâche consistant à reconstituer son parcours et ses idées, on peut se demander si Nervèze n'a pas sciemment brouillé les pistes afin d'empêcher quiconque de voir clair dans son jeu. En

121. *Idem*, *Le Remercement de la France au Roy*, op. cit., p. 14.

122. L'expression est d'Antoine Adam, in *Histoire de la littérature française au XVII^e siècle*, Paris, A. Michel, 1997, p. 108.

effet, sa vie et sa pensée sont non seulement un puzzle très lacunaire, mais plusieurs des pièces que l'on peut rassembler pour les reconstituer sont des leurres créés par Nervèze lui-même. L'autofiction consciente constituerait alors une possible réponse à la double fidélité, la labilité ou la duplicité étant jugées préférables à la contradiction.

Alexandre Goderniaux
Universités de Neuchâtel et de Lille

Adrienne Petit
ALITHILA – Université de Lille

Résumé

Passé à la postérité pour ses « Amours romanesques », Antoine de Nervèze est aussi l'auteur de textes politiques, jusque-là peu ou pas étudiés. L'examen du réseau des dédicataires auxquels il offre ses œuvres confirme l'hypothèse, déjà avancée, de sa proximité avec la Ligue. Alors qu'il semblait s'être rallié à la monarchie des Bourbons, ses romans et ses libelles parus entre 1612 et 1622 expriment une sensibilité zélée. À la confluence de l'histoire et de la rhétorique, l'analyse de ces textes se fonde sur quatre motifs récurrents : la confessionnalisation du politique, l'appel à la violence contre les protestants, le providentialisme et l'adoption d'un *ethos* dévot.

Mots-clés : Antoine de Nervèze, Ligue, dévots, confessionnalisation, providentialisme, anti-protestantisme, libelles, romans.

Abstract

Repentant Leaguer or Insidious Zealot? Antoine de Nervèze, Libellist at the Bourbon Court

Antoine de Nervèze, who has gone down in history for his "Amours romanesques", also wrote political texts, which have received little or no study to date. His closeness to the League is confirmed by the examination of the network of dedicatees to whom he offered his works. Although he seemed to have rallied to the Bourbon monarchy, his novels and *libelles* published between 1612 and 1622 express a zealous sensitivity. At the confluence of history and rhetoric, the analysis of these texts is based on four recurring motifs: the confessionalization of politics, the call for violence against Protestants, providentialism, and the adoption of a devout ethos.

Keywords: Antoine de Nervèze, League, devotees, confessionalization, providentialism, anti-Protestantism, *libelles*, novels.